RAPPORT ACTIVITÉS 2021

NATURE ENVIRONNEMENT 17



ÉTUDIER

ÉDUQUER

PRÉSERVER

DÉFENDRE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Nature Environnement 17 - Association de Protection de la Nature et de l'Environnement en Charente-maritime

NATURE ENVIRONNEMENT 17

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

VIE ASSOCIATIVE 4

ÉTUDIER ET PROTÉGER 6

APPRENDRE ET SENSIBILISER 19

PRÉSERVER ET GÉRER 27

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE 37

NOS FINANCES 44

INTRODUCTION

Créée en 1967 sous le nom SEPRONAS (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge), Nature Environnement 17 (NE17) est une association départementale, type loi 1901, agréée pour la défense de la Nature et de l'Environnement en Charente-Maritime.

Elle a pour mission :

- d'**étudier, protéger et conserver** la faune et la flore ainsi que leurs habitats,
- d'**informer et de sensibiliser** à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel,
- de **lutter** contre toutes menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité.

Elle est affiliée à France Nature Environnement (FNE), association nationale basée à Paris, et est fédérée au niveau régional par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA), dont le siège social est à Angoulême.

2021
en quelques chiffres

380 Adhérents

Dont 14 associations

13 salariés permanents

18 administrateurs bénévoles

VIE ASSOCIATIVE

ÉQUIPE SALARIÉE

L'équipe de l'association est composée de **13 salariés permanents** dont l'activité est organisée autour de cinq grands pôles.



les études pour la protection et la conservation des espèces et de leurs milieux



l'éducation à l'environnement



la gestion d'espaces naturels



la cellule juridique

Chaque pôle dispose d'un ou deux référents qui en assurent la coordination.

La coordination globale de la structure est assurée par la responsable administrative et financière.

Une personne en CDI a quitté l'association en 2021, Émilie Bernard, qui a été remplacé par Lucile Quiret.

Deux personnes de l'association, Alexis Chabrouillaud et Mélanie Darnault ont signé un CDI en 2021 à la suite de leur CDD.

De plus, nous avons accueilli en août 2021, Manon Béréhouc pour un contrat d'apprentissage.

Une personne en CDD, est venue renforcer l'équipe des permanents, Pierre Migaud à la fois sur le pôle étude et le pôle animation.

LE COMITÉ DIRECTEUR

Les grandes orientations de l'association sont décidées par un Comité Directeur qui se réunit tous les mois. Il est composé de bénévoles, experts dans différents domaines liés à l'environnement.

Le Comité Directeur est constitué de 18 administrateurs :

Certains administrateurs sont les référents de domaines tels que : gestion de l'eau, installations classées, réserve naturelle régionale, gestion des déchets et économie circulaire, gestion du personnel, recours juridiques, etc.

Louis Barraud
René Barthe
Jocelyne Boulnois
Alain Chabrolle
Dominique Chevillon
Dominique Deboise
Gérard Frigaux **- Président**
Charles Goetz
Sophie Huberson Debry **- Trésorière**
Monique Hyvernaud **- Secrétaire**
Jacques Maret
Pierrick Marion
Denis Metayer
Marie-Dominique Monbrun
Patrick Picaud **- Vice-Président**
Brigitte Raymond
Serge Seguin
Bruno Toison

VIE ASSOCIATIVE

PUBLICATIONS IMPRIMÉES

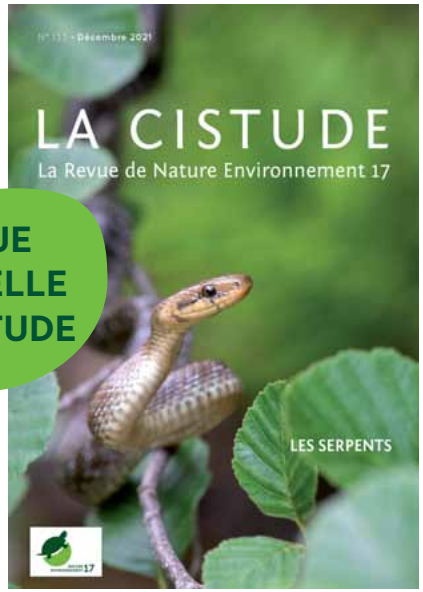




CARTE REMERCIEMENTS ADHÉRENTS



ROLL-UP



REVUE ANNUELLE LA CISTUDE

ET DES PUBLICATIONS NUMÉRIQUES

PAGE FACEBOOK
SITE INTERNET

CALENDRIER MENSUEL DES ACTIVITÉS

4 NEWSLETTERS

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

FORMATIONS BÉNÉVOLES

Dans le cadre de la campagne 2021 du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), 7 formations ont été proposées à nos bénévoles.

- Formation Odonates : 3 juillet 2022 - Annulée (pas de personnes inscrites)

- Formation Rat des moissons : 16 octobre 2021 - 5 personnes.

- Formation juridique sur la Gestion de l'eau : 20 octobre 2021 - 10 personnes.

- Formations Acoustique chiroptères : 26 et 27 octobre 2021 : 22 personnes.

- Formation Oiseaux du littoral : 27 novembre 2021 : 10 personnes.

- Formation Migration des oiseaux : 8 décembre 2021 - 12 personnes.





ANTENNE BÉNÉVOLES

✸ Antenne de Saintes

Tous les derniers jeudis de chaque mois, l'antenne organise une réunion d'information et de communication sur l'actualité de l'association et du territoire de Saintes et les alentours. Avec la situation sanitaire, les bénévoles ont pu se réunir qu'au second semestre. 5 réunions ont été organisées avec en moyenne une dizaine de participants.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Nature Environnement 17 a pour mission première la protection du patrimoine naturel en Charente-Maritime. Au travers d'études ou de programmes de conservation, pour lesquels notre expertise est régulièrement sollicitée, nous contribuons à la sauvegarde des espèces et de leurs milieux. L'année 2021 a été riche de projets. Parallèlement à ces activités, nos chargés d'études ont participé à des groupes de travail ou des comités scientifiques chargés de s'exprimer sur les grandes orientations en matière de conservation du patrimoine naturel. L'ensemble des travaux présentés ici témoigne du rayonnement scientifique de notre structure tant au niveau départemental que régional.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS

✸ Chiroptères Cavernicoles Prioritaires en Nouvelle-Aquitaine

Ce programme d'ampleur, porté par FNE NA, financé par la DREAL et la Région NA, mobilise l'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine œuvrant pour les chiroptères.

Plus d'une centaine de bénévoles ont participé à ce programme en 2021, principalement sur les actions de terrain (comptages été/hiver et opérations de capture). Au total, plus de 550 personnes ont contribué à ce programme depuis 2016.

Cette année, 33 sites ont été échantillonnés donnant lieu à la capture de 3600 chauves-souris appartenant à 16 espèces dont 1692 Grands rhinolophes, 794 Minioptères, 564 Murins à oreilles échancrées, 252 Rhinolophes euryales, 123 Grands murins, 8 Petits murins, etc.

Parmi elles, 2 733 ont été marquées à l'aide d'un transpondeur dont 757 Minioptères, 481 Murins à oreilles échancrées, 151 Rhinolophes euryales et 1344 Grands rhinolophes. 417 individus ont été contrôlés lors des captures (déjà porteurs d'un PIT) dont 18 Minioptères, 44 Murins à oreilles échancrées, 11 Rhinolophes euryales et 344 Grands rhinolophes.

Au total depuis 2016, 10 811 individus ont été marqués dont 8 256 GR, 1 097 Minioptères, 1 030 Murins à oreilles échancrées et 428 Rhinolophes euryales.

Lors de l'hiver 2020-2021, grâce à l'effort de prospection déployé, 28 740 Grands rhinolophes ont pu être «scannés» (afin de contrôler s'ils étaient porteurs d'une puce) sur 34 018 comptés et ce, au sein de 547 sites dans 25 départements !

Ce programme collabore avec différents laboratoires de recherche, dont le LBBE de l'université de Lyon qui en est le partenaire historique, tout comme le CEBC-CNRS/ULR à Chizé. Différents travaux sont en cours et concernent l'éco épidémiologie (dont les coronavirus), la toxicologie, les déplacements et l'écologie du paysage. Sur ce dernier point, un travail de thèse se poursuit et est entré dans sa troisième et dernière année. Enfin, le film documentaire « L'écho du Grand rhinolophe », réalisé par les étudiants de l'IFFCAM, a été projeté en compétition lors du FIFO 2021.



Ce travail est coordonné par Nature-Environnement 17 et porté par FNE Nouvelle-Aquitaine.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, la LPO France, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, le Groupe Chiroptères Aquitaine, le CEN Aquitaine, Cistude Nature, le Labex ECOFECT (université Lyon I), le CBGP/INRA de Montpellier, et le CEBC-CNRS/ULR.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA)

Le projet RANA (Reptiles et Amphibiens de Nouvelle Aquitaine) vise à profiter de la dynamique récente d'atlas herpétologiques des 3 anciennes régions. Les prospections de l'atlas Poitou-Charentes se sont terminées en 2019, l'atlas des reptiles et des amphibiens du Limousin est en cours de réalisation, celui de l'Aquitaine est récent (2014). Par conséquent, ce projet permet de publier le premier atlas de la nouvelle grande région (atlas dynamique en ligne), ainsi que de mettre en place des suivis à long termes, des actions de conservation pour les espèces les plus menacées, des formations et des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Les actions de 2021 ont notamment permis de mettre en place une dynamique à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, de travailler sur un site internet sur la thématique, d'initier des suivis POPReptiles, et de répondre aux sollicitations pour faire de la médiation sur les reptiles et amphibiens.

Vipère aspic



Lézard vert



La coordination technique et financière de ce projet est porté par Cistude Nature.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne.

Salarié référent : Naïs AUBOUIN

Oiseaux des carrières du Poitou-Charentes

Le projet « Oiseaux des carrières du Poitou-Charentes » s'est déployé en 2020 sur 2 nouveaux départements de la région Nouvelle-Aquitaine : la Charente et la Charente-Maritime. Ils ont rejoint la Vienne et les Deux-Sèvres qui avaient initié le projet en 2018. Ce projet a pour objectif de nouer de nombreux contacts et partenariats locaux avec des carriers, des propriétaires de sites et ainsi de les sensibiliser à la présence d'oiseaux spécifiques en échangeant sur les problématiques rencontrées.



L'acquisition de connaissances sur la présence de cinq espèces cibles est privilégiée : Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Hirondelle de rivage, Guêpier d'Europe et Traquet motteux. D'autres espèces complémentaires comme le Grand Corbeau, le Petit Gravelot ou l'Œdicnème criard feront également l'objet d'une attention particulière.

Un volet communication est également développé par la création d'une plaquette de sensibilisation et d'une exposition composé d'au moins 6 panneaux.

Plus spécifiquement en Charente-Maritime, le projet est porté localement par NE17 et la LPO Poitou-Charentes antenne La Rochelle. Les inventaires mutualisés entre les deux structures ont principalement porté sur le Guêpier et l'Hirondelle de rivage, les deux espèces nicheuses avérées en carrière pour le département.



Poitou-Charentes Nature assume la coordination financière et le GODS la coordination technique. Projet financé par Région Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitain, UNICEM Nouvelle-Aquitaine et UNICEM entreprises engagées

Partenaires techniques : CREN Nouvelle Aquitaine et l'Homme et la pierre

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Les Messicoles

L'année 2021 constitue la troisième et dernière phase du programme, débutée en 2018. Cette phase a été axée sur la poursuite des inventaires, la sensibilisation des agriculteurs, l'ensemencement de parcelles conservatoires et la valorisation de parcelles hébergeant des messicoles protégées ou rares.

Ce sont donc 393 espèces qui ont été recensées pour cette dernière année dans l'ex-région Poitou-Charentes. De belles découvertes ont été faites avec une nouvelle station de Bifora rayonnant (Bifora radians) en Deux-Sèvres, et une nouvelle station de Nielle des blés (Agrostemma githago) en Charente. Ces messicoles sont classées respectivement « vulnérable » et « en danger » sur la liste rouge de Poitou-Charentes. En Charente-Maritime, le Buplèvre ovale (Bupleurum subovatum) et la Petite Spéculaire (Legousia hybrida), également répertoriées sur la liste rouge de Poitou-Charentes, ont été découverts.

Des agriculteurs de parcelles identifiées comme prioritaires, car hébergeant des espèces de messicoles patrimoniales, ont été contactés pour leur faire part de la présence de ces espèces dans leurs parcelles et pour leur proposer d'adapter leurs pratiques agricoles dans l'objectif de les conserver. Afin de valoriser les agriculteurs ayant consenti à adapter leurs pratiques, il leur a été proposé d'installer des panneaux de sensibilisation aux abords de leurs parcelles.

Une journée de formation a été organisée sur la ferme du Mont d'Or (Le Thou) en partenariat avec la LPO. Les parcelles de cette exploitation en agriculture biologique sont très favorables aux messicoles, en raison de pratiques agricoles adaptées. Le public a été sensibilisé à la biologie et à la reconnaissance de quelques plantes messicoles.

Sur la parcelle de Saint-Sulpice d'Arnoult (17) ensemencée en 2021, une floraison importante de Nielle des Blés a été observée. De nouvelles parcelles ont été ensemencées en messicoles sur la commune de St Pierre d'Oléron.



Projet financé par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salariés référents : Lucile QUIRET et Sylvain BIMONT

Les Mulettes de Nouvelle-Aquitaine

L'année 2021 est la seconde et dernière année de ce suivi. Ce projet part d'un constat simple, les connaissances de la répartition des mulettes dans les rivières de Nouvelle-Aquitaine et le statut de chacune des espèces restent encore très lacunaires. De plus, les naturalistes de Nouvelle-Aquitaine sont encore peu nombreux à savoir comment rechercher les espèces et les identifier. L'objectif du projet est donc de mettre en place et d'animer un réseau d'observateurs dans les départements de la Nouvelle-Aquitaine pour qu'à terme nos connaissances sur ce groupe indicateur de la qualité des milieux aquatiques soient plus importantes. Les associations seront alors en capacité de pouvoir envisager des actions dans le cadre d'un éventuel prochain plan national concernant les espèces de bivalves qui n'en bénéficient pas actuellement. En Charente-Maritime, le projet est porté localement par NE17 et la LPO Poitou-Charentes antenne La Rochelle. Celui-ci se décline en plusieurs actions pour l'année 2021 :

- Action 1 - Synthèse des connaissances bibliographiques
- Action 2 - Création d'outils : diaporama, collection de référence, clé de terrain pour les bénévoles et achat de matériel (aquascope, waders,).
- Action 3 - Mise en place et animation d'un réseau d'observateurs par l'organisation d'une journée technique régionale des différents référents en Nouvelle-Aquitaine et l'organisation de journées de prospections départementales
- Action 4 - Mise en place d'inventaires par ADNe (ADN environnemental)
- Action 5 - Création et publication d'une plaquette sur les mulettes



Pour cette année 2021, plusieurs tronçons d'inventaires ont été réalisés sur différents cours d'eau : la Boutonne, le Coran, la Seugne, le Lary, la Dronne, le marais de Rochefort, la Gères, ... Les inventaires consistant à la recherche de valves d'individus morts sur les laisses de crues et dans le lit de la rivière. Mais également à la recherche d'individus vivants à l'aide d'aquascopes en parcourant les zones avec une hauteur d'eau assez basse pour pouvoir parcourir le lit mineur à pied. D'autre part, un inventaire par prélèvement ADNe a été effectué sur la Seugne.

Deux rencontres d'initiation à l'identification des bivalves de Charente-Maritime ont pu être organisées malgré les difficultés sanitaires et ont permis de sensibiliser 26 nouvelles personnes.

FNE NA assume la coordination financière et PCN la coordination technique de ce dossier.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitain et l'Agence de l'eau Adour Garonne

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

✸ Évaluation et restauration de la Trame Bleue sur la vallée de la Trézence

Le site de la Trézence est une vallée humide bocagère classée Espace Naturel Sensible.

Ce site présente un important réseau de mares (39 mares connues), d'origine humaine ou naturelle, relevant de typologies très diverses : mares temporaires, dépressions humides au cœur du marais, abreuvoirs à bétail, mares de tonne, trous créés par une chute d'arbre, anciens fossés, anciens bassins de rouissage du chanvre, etc.

Eléments constitutifs essentiels de la Trame bleue, ces mares jouent un rôle fonctionnel important, pourtant dégradé et menacé par de nombreux facteurs (comblement naturel, piétinement, présence d'espèces exotiques envahissantes, etc.)

Le maintien d'un réseau de mares pouvant jouer son rôle fonctionnel nécessite de mettre en place différentes mesures de gestion et de restauration.

Nature Environnement 17 a donc lancé un programme sur 2 ans (2021 à 2022), qui a pour objectif de réaliser un inventaire batrachologique des mares puis de réaliser un diagnostic écologique de celles-ci afin de pouvoir fournir aux gestionnaires des orientations de gestion et de restauration pour ces milieux aquatiques.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de Charente-Maritime et l'Agence de l'eau Adour Garonne

Salariée référente : Naïs AUBOUIN

LES EXPERTISES NATURALISTES

✸ LGV SEA Tours-Bordeaux : Accompagnement / Expertises Naturalistes

Coordination du projet

Nous participons activement aux comités de pilotage en lien avec PCN et ses associations membres afin d'orienter les mesures de suivi et de faire le point sur les suivis, les mesures compensatoires en cours, la stratégie politique de PCN, etc.

Suivis des populations impactées

Ces suivis naturalistes s'inscrivent dans le cadre de l'article 23 des arrêtés inter-préfectoraux des 24 février et 21 décembre 2012 invitant le concessionnaire de la LGV SEA à suivre l'état des populations impactées par les travaux et l'usage de la LGV : «Un suivi des populations et des habitats d'espèces protégées impactées par la construction et l'exploitation de la Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux devra être réalisé pendant la durée de la concession». Le présent suivi s'inscrit également dans le cadre de la note méthodologique rédigée par l'ensemble des partenaires inter-régionaux et intitulée «Propositions de suivi des mesures environnementales liées à la construction et à l'exploitation de la LGV-SEA Tours-Bordeaux".

En 2021, l'étude par CMR d'une population de Damier de la succise déjà étudiée en 2018 a été réalisée. La LGV coupe aujourd'hui la population en deux et cette étude démontre que la LGV est infranchissable pour l'espèce. De plus, une réelle diminution de la population a été démontrée ce qui montre un impact non négligeable et très rapide dans ce cas d'étude.



Couple Damier de la succise

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Suivis des mesures compensatoires

Suivi mares

Dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA, plusieurs mares ont été créées à proximité de la ligne et d'autres ont été créées ou restaurées sur des terrains privés par le biais de conventionnements soumis à des cahiers des charges. Ces mares ont pour objectif d'accueillir la faune et la flore aquatique impactées lors de la destruction de leurs milieux pendant la phase de travaux. L'objectif de ce suivi est donc d'évaluer la réussite de ces opérations en suivant tous les ans leur colonisation par les Odonates et les Amphibiens. Des relevés botaniques et des habitats naturels sur et à proximité des mares ont également été menés tous les ans afin d'en étudier l'évolution.

En 2021, NE17 a suivi 24 mares dont certaines ont été nouvellement créées et d'autres restaurées. Majoritairement situées dans la Double Saintongeaise aucune est à proximité immédiate de la LGV. Les plus éloignées de la ligne étant deux mares situées dans le marais de la Seugne à Colombiers. Sur les mares créées, la végétation aquatique s'installe progressivement mais le recouvrement est souvent meilleur pour les mares restaurées.

Les mares accueillent entre 0 et 6 espèces d'amphibiens et entre 0 et 10 espèces d'odonates. Les suivis interannuels montrent globalement une stabilisation de la diversité d'amphibiens et d'odonates observés. Concernant les odonates, on constate une modification progressive du cortège avec la disparition des espèces de milieux pionniers au profit d'espèces de milieux structurés plus évolués.



Leste fiancé

Suivi des espèces et habitats sur les sites de compensation

Afin d'évaluer l'efficience des mesures de gestion/restauration mises en place sur les sites de compensation, des suivis biologiques sur les taxons ciblés par la compensation ou sur les taxons indicateurs de l'état de conservation des milieux ont été engagés cette année.

En 2021, les suivis ont été continués sur 3 sites en convention, l'un sur la commune de Chepniers, le second sur la commune de Bussac-Forêt et le troisième sur la commune de Neuvicq. De plus, 4 nouveaux sites en acquisition et rétrocédés au CEN NA ont été suivis. Dans ce cadre , des études ont été menées sur l'avifaune, les reptiles, la flore, les habitats, les lépidoptères, les orthoptères, les coléoptères saproxyliques, les mammifères semi-aquatiques et les chiroptères forestiers. Les résultats de ces suivis permettent de dresser un état des populations un an après la mise en place des premières opérations de gestion/restauration. Leurs réitérations dans le temps permettront d'évaluer la dynamique des différentes populations d'espèces et d'éventuellement adapter les mesures de gestion mises en place afin d'augmenter les fonctionnalités du site au regard des exigences écologiques des espèces et surtout des espèces compensées ciblées.



Piège Polytrap pour l'inventaire des coléoptères saproxyliques

Actions financées par LISEA

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

✸ IRMC : Accompagnement / expertises naturalistes

Coordination du projet

Les études réalisées sur les sites de compensation IMERYS sont proposées par NE17 qui s'appuie sur les études d'impacts et les arrêtés préfectoraux en lien avec les carrières en question. Ces propositions sont ensuite négociées avec IRMC qui finance les études.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Expertises menées dans le cadre des mesures compensatoires

La réalisation de ces expertises environnementales s'inscrit dans le cadre des compensations réalisées en acquisition pour la société IRMC. Les objectifs de ces diagnostics visent à :

-Réaliser un état des lieux afin de définir l'état initial global du site et/ou Réaliser un état initial quantitatif correspondant à une première année de suivi ;

-Evaluer les potentialités existantes du site, ainsi que les potentialités de restauration des habitats favorables aux espèces concernées ;

-Identifier les milieux et les espèces pour lesquels une compensation existe ;

-Apporter des pistes de réflexion et des préconisations de gestion permettant d'orienter l'intervention du CEN-NA ;

-Proposer un suivi adapté du site.

Durant l'année 2021, ce type de diagnostic a été réalisé sur 7 sites de compensation en rapport avec l'exploitation de trois carrières.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Planton et Maine du Bois


Rainette méridionale

Les 4 parcelles de compensation, relatives à l'extension de la carrière du Planton et Maine du Bois, sont localisées tout autour de la carrière sur la commune de Saint-Martin-de-Coux. Ce site a été diagnostiqué en 2020. Les enjeux révélés grâce à ce diagnostic ont permis d'orienter les suivis. Ainsi, ils ont concerné sur la flore patrimoniale, les Chiroptères, les Reptiles, les Orthoptères, les Rhopalocères et les Coléoptères.

Les suivis 2021 ont permis notamment de mettre en évidence la présence de 9 espèces floristiques patrimoniales. La transplantation du Piment royal, espèce protégée au niveau régional, donne de bons résultats, avec une propagation de la station aux abords de celle-ci. Pour la faune, les inventaires ont mis en évidence un besoin d'actions de gestion afin de rendre les habitats plus favorables aux espèces patrimoniales.

Les suivis mis en place en 2021 seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoire et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Bois Charles


Plaque à reptiles

Les suivis biologiques dans le cadre de mesures compensatoires sont nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestions mises en place. Un état initial quantitatif a donc été mis en place sur le site de Bois Charles en 2018, correspondant à la première année de suivi. Les suivis biologiques menés en 2021 ont porté sur la flore patrimoniale, les habitats, les Reptiles, les Rhopalocères et les Coléoptères.

Les suivis 2021 ont permis de mettre en évidence la présence de 6 espèces de Reptiles. La présence de vieux chênes favorables aux Coléoptères xylophages. Ces inventaires exposent aussi les besoins de gestion du site notamment l'ouverture des milieux propices au Damier de la succise.

Les suivis mis en place en 2021 seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site Petit Pas

Ce site de 1,3 ha situé sur la commune de Chepniers a été diagnostiqué en 2020. Une pente est-ouest entraine une diversité hydrologique sur le site, ainsi composé de lande sèches à humides.

Les suivis ont porté sur le Fadet des laîches en 2021. Les relevés ont permis de mettre en évidence l'importance du site pour cette espèce de papillon. De fait, elle trouve des conditions favorables à l'accomplissement de son cycle de vie.

Les mesures de gestion proposées visent au maintien de l'ouverture du site qui favorisera l'ensemble des espèces patrimoniales présentes. Cette sécurisation foncière au titre de la compensation sur le site du Petit Pas, s'inscrit dans une logique complémentaire du travail déjà accompli par le Conservatoire d'Espaces Naturels ces dernières années dans un périmètre proche puisque le site se trouve à proximité immédiate d'autres sites de compensation (LGV ou IMERYS) ainsi que de parcelles appartenant au Conservatoire d'Espaces Naturels.



Fadet des laîches

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de la Clotte

Ce site, situé sur la commune de la Clotte, a été diagnostiqué en 2018 mettant en évidences plusieurs enjeux biologiques. Les suivis biologiques 2021 ont porté sur les Rhopalocères et les Orthopthères.

Ces suivis ont mis en évidence la présence de 4 espèces patrimoniales de papillons dont le Fadet des laîches, espèce protégée au niveau national, et 3 espèces patrimoniales d'Orthoptères (Criquet des ajoncs, Criquet des landes, et Phanéroptère commun).

Les suivis mis en place en 2021 seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

Diagnostic écologique des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site des Grands Champs

Dans le cadre des mesures compensatoires, une étude biologique a été menée en 2020 et 2021 sur le site des Grands Champs. Les objectifs de ce diagnostic sont d'identifier les espèces patrimoniales présentes, de définir les enjeux de conservation, d'évaluer les potentialités de restauration et de proposer des mesures de gestion favorables à leur conservation au Conservatoire d'Espaces Naturels. Les études sur les Reptiles et les Coléoptères en 2021 ont permis de révéler la présence de cinq espèces de Reptiles et des indices de présence de Coléoptères xylophages.

Situé sur la commune de Montguyon, ce site s'inscrit dans une trame paysagère constituée de quelques îlots de landes humides et de landes sèches encastrés au sein d'une matrice forestière importante composée de plantations de pins et de Chênaies acidiphiles. L'objectif est ici de valoriser les espèces à fort enjeu de conservation principalement associées aux boisements matures comme la Cotonnière de France, le Campagnol amphibie, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe ainsi que tout un cortège de chiroptères et d'oiseaux, en appliquant des mesures de gestion adaptées. Cette sécurisation foncière au titre de la compensation sur le site des Grands Champs, s'inscrit dans une logique complémentaire du travail déjà accompli par le Conservatoire d'Espaces Naturels ces dernières années dans un périmètre proche.

Actions financées par IMERYS

Salariée référente : Jusine POUJOL

✸ Éolien

La règlementation française impose depuis 2011 le classement des parcs éoliens industriels sous le régime des ICPE. Différents suivis doivent permettre notamment d'estimer la mortalité de la faune volante (oiseaux et chauves-souris) occasionnée par les éoliennes. Nature-Environnement 17 a réalisé ce suivi de la mortalité (recherche de cadavres) et suivis acoustiques en nacelle (enregistreur installé dans la nacelle d'une éolienne), à Saint-Jean-de-Liversay / Ferrières. Ce suivi se termine fin février 2022.

Aussi, dans le cadre de la construction des parcs éoliens d'Antezant-St Pardoult et de Varaize, NE17 a été missionnée pour accompagner l'exploitant dans la mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement, à savoir la pose de gîtes et de nichoirs et la définition d'un linéaire de haies à planter conformément aux arrêtés d'autorisation de ces deux parcs. Ce travail se poursuit et se concrétisera en 2022.

Enfin, un important travail de synthèse a été réalisé sur les enjeux chiroptères (la LPO s'occupant du volet avifaune), au sein de la CDA de La Rochelle dans le cadre d'une réflexion globale sur le développement de l'éolien sur son territoire. Ce travail s'achèvera fin février 2022.

✸ Inventaire permanent des ZNIEFF de Poitou-Charentes

Après 2 générations d'inventaires (1982-1995 et 1997-2012), les ZNIEFF font depuis 2012 l'objet d'un inventaire permanent. Elles sont alors actualisées en continu sur la base de l'état des connaissances relatif à chaque secteur du département. Après avoir réactualisé les listes d'espèces déterminantes en Poitou-Charentes, les associations membres de Poitou-Charentes Nature créent ou actualisent des ZNIEFF tous les ans.

En 2021, Nature Environnement 17 en lien avec le CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique) et la LPO, s'est concentrée sur l'actualisation de plusieurs ZNIEFF de type 1 dont les Chaumes du Douhet, Château-gaillard, Landes de Cadeuil, ... Et l'actualisation du zonage de la ZNIEFF de type 2 de l'estuaire de la Gironde.


Cuivré des marais

Travail financé par : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Salarié référent : Alexis CHABROUILLAUD

✸ Expertises sur les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

♦ Expertise botanique des pelouses sèches sur sables et calcaires (communes d'Epargne, St-Vaize et Annepont)

Des placettes de relevés phytosociologiques ont été mis en place sur 3 sites sous maîtrise foncière du CEN, afin d'évaluer l'évolution de la composition floristique et l'état de conservation des habitats de pelouses. La méthodologie d'inventaire du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique a été appliquée, à savoir la pose de fers à béton dans le sol pour localiser les relevés phytosociologiques réalisés sur une surface de 16m². Les inventaires floristiques ont été réalisés aux mois de mai (période printanière), et septembre (période automnale) afin d'atteindre une quasi-exhaustivité des espèces présentes et pour rechercher les espèces patrimoniales.


Koelérie pyramidale

Les résultats montrent un état de conservation globalement bon pour les habitats de pelouse, avec la présence d'espèces rares ou protégées, comme la Kolerie pyramidale, une graminée discrète. Il existe ponctuellement un risque de dégradation de la qualité des habitats, par la colonisation par les ligneux ou une pression de pâturage trop élevée.

♦ Expertise des prairies humides et des landes a Corignac et Bussac-Foret

Une cartographie des habitats naturels, des inventaires floristiques exhaustifs et des inventaires entomologiques (orthoptères et lépidoptères) ont été réalisés sur des sites de prairies et landes humides dans le sud du département.

La diversité des habitats présents sur ces sites est en lien avec la nature du sol, mêlant les lentilles calcaires sèches aux sables et argiles favorables aux habitats humides. Les pelouses calcicoles rases alternent donc avec les prairies humides et landes arbustives à brande et bourdaine. Les habitats humides telles que les mégaphorbiaies et mares sont dans un bon état de conservation, comme en témoignent la présence de characées, algues présentes dans les eaux de bonne qualité.

ÉTUDIER ET PROTÉGER


Mare à Characées, Utriculaires et Potamots

Cette mosaïque d'habitats présente des potentialités d'accueil pour la faune et notamment les insectes. Le Damier de la Succise, papillon protégé au niveau national, a été observé à plusieurs endroits sur le secteur d'étude. Le cortège des espèces des rhopalocères et orthoptères est diversifié.

Etude flore et habitats et suivi de la population de reptiles des landes de Haute Saintonge (Corignac et Bussac-Foret)

Les sites de prairies et landes humides sous maîtrise foncière du CEN ont fait l'objet de relevés phytosociologiques afin d'évaluer l'effet des mesures de gestion conservatoire.

Trois espèces végétales protégées ont été rencontrées sur le site : la Gratiole officinale, le Gaillet Boréal et la Renoncule à feuilles de graminées.

La gestion par le pâturage et le broyage de la végétation a pour effet le recul de la lande à brande et bourdaine sur le site « Terrier de la Pillette », tandis que le site « la Petite Ferrière » s'embroussaille suite à l'abandon du pâturage.

Un suivi par plaques refuge et selon le protocole POPReptiles décliné à l'échelle national, a été mis en place sur 4 sites : le Pénitencier, les Brandes, Piégut et La Petite Ferrière. Une herpétofaune riche et abondante a été détectée sur le site des Landes de Haute Saintonge, avec notamment la présence de la Vipère aspic, du Lézard ocellé et de la Couleuvre vipérine.


Renoncule à feuilles de graminées

Gratiole officinale

Projets financés par le CEN Nouvelle-Aquitaine

Salariés référents : Naïs AUBOUIN, Sylvain BIMONT et Justine POUJOL.

Évaluation de l'impact du curage des fossés tertiaires du marais de Brouage sur différents cortèges

Situé sur la façade Ouest de la Charente-Maritime, et intégré au bassin versant de la Charente, le marais de Brouage est un territoire façonné par l'homme au cours du temps. Utilisé pour l'exploitation salicole principalement entre le XI et XVI^{ème} siècle, les salines ont peu à peu été abandonnées et ont laissé place aux prairies, permettant le développement de l'élevage dès le XIXème siècle.

Ses petites parcelles ouvertes et délimitées par des canaux constituent non seulement l'un des paysages emblématiques du département, mais également un réservoir pour la biodiversité du territoire. Vaste zone humide d'environ 20 000 ha, le marais de Brouage accueille une flore et une faune riches et patrimoniales, qui se répartissent et se déclinent selon les gradients d'humidité et de salinité. En témoigne les différents périmètres de protection et d'inventaires dont il fait l'objet : Sites Natura 2000 Marais de Brouage – Oléron (FR5410028) et Marais de Brouage et marais nord d'Oléron (FR5400431), ZNIEFF 2 Marais de Brouage et marais nord d'Oléron, ZNIEFF 1 Marais de Brouage – Saint-Agnant, et Echappée nature (Espace Naturel Sensible) Marais de Brouage.

Le comblement naturel des fossés peut à terme limiter le drainage des parcelles et impacter l'activité d'élevage, principale activité économique du territoire. C'est pourquoi le Marais de Brouage fait régulièrement l'objet de campagne de curage de ces fossés. Autrefois manuel, le curage mécanique est désormais de mise. Jusqu'alors réalisé individuellement par les propriétaires et exploitants des parcelles, ces campagnes ne faisaient l'objet ni de coordination à l'échelle du territoire, ni d'études ou suivis environnementaux. En vue de l'amélioration des pratiques, le Syndicat Mixte Charente Aval a désiré porter cette coordination, et a souhaité améliorer la prise en compte des espèces protégées lors de ces opérations de curage. Un certain nombre d'études ont donc été commandés par la structure sur différents taxons pouvant être impactés par les opérations de curage prévues en 2021 et 2022 sur les fossés du réseau tertiaire des UHC de Broue, Marennes et Reux Nord.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

Cistude d'Europe

La Cistude d'Europe, tortue palustre protégée, inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, et faisant l'objet d'un plan national d'action, est une espèce emblématique du marais de Brouage. Les fossés du marais de Brouage constituent un habitat incontournable pour cette population de Cistude, et cela tout au long de son cycle de vie.

L'objectif de cette étude, prévue de 2021 à 2023, est donc de constituer un état initial quant à l'utilisation des fossés tertiaires visés par le curage sur l'UHC de Brou par la Cistude d'Europe. Pour ce faire l'ensemble du réseau visé par le curage est prospecté à pied en fin d'hiver afin de repérer les Cistude en thermorégulation.

Végétation aquatique et Odonates

Un échantillonnage des cortèges d'odonates et de la végétation aquatique et des berges des fossés a été réalisé en partenariat avec la LPO. Le but étant de refléter la diversité de ces taxons au sein du marais, avant la campagne de curage de 2021.

Les résultats montrent que la végétation aquatique du marais de Brouage est dans un mauvais état de conservation. En effet, les espèces exotiques et caractéristiques d'eaux riches en nutriments comme la Jussie et le Myriophylle en épi abondent.

Le cortège d'odonates du marais de Brouage est majoritairement dominé par quelques espèces les plus courantes et tolérantes des eaux riches en nutriments. Une seule espèce patrimoniale a été trouvée, la Libellule fauve, ainsi que les 3 autres espèces « quasi menacées » en Poitou-Charentes (l'Agrion mignon, l'Aeschne affine et le Pennipatte blanchâtre).

Les causes de la perte de biodiversité durant les dernières décennies sont liées à l'invasion de l'Écrevisse de Louisiane et des mammifères semi-aquatiques exotiques, de la pollution des eaux et du changement climatique. L'impact du curage sur les communautés végétales et odonatologiques pourra être mis en évidence en comparant les résultats des campagnes d'inventaires de 2021 et 2022.

Projet financé par le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA).

Salariés référents : Sylvain BIMONT, Justine POUJOL et Naïs AUBOUIN

Fort des Saumonard – Diagnostic chiroptérologique

Situé au cœur du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'ile d'Oléron », le Fort des Saumonards est un ancien ouvrage militaire mis à disposition de l'institution de gestion sociale des Armées comme centre de vacances entre 1987 et 2012. A l'abandon depuis, le bâtiment a été racheté en 2019 afin d'être réhabilité et transformé en centre de vacances pour l'Ecole 42 (établissement d'enseignement supérieur en informatique). Constitué d'un ensemble de 8 bâtiments dans un contexte environnemental d'intérêt, les enjeux relatifs à la biodiversité sont nombreux notamment pour les chiroptères puisque le DOCOB a relaté la présence d'au moins 12 espèces de chiroptères à proximité du site. Ainsi, en 2020, Nature Environnement 17 a été mandatée afin de réaliser une étude complémentaire visant à identifier les espèces présentes au sein des bâtiment, à accompagner les opérateurs lors de la phase de travaux dans la prise en compte des individus potentiellement présents et à proposer des actions de préservation et conservation des espèces sur le site (aménagements, sorties sur le terrain, animation).

Les travaux ont débuté au printemps 2021 et NE17 poursuit sa mission d'accompagnement du porteur de projet pour une prise en compte des enjeux de biodiversité tout au long des travaux.

Projet financé par NJJ Immobilier

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN



PLANS REGIONAUX D'ACTIONS (PRA)

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Libellules

Suite au nouveau Plan National d'Actions (2020-2030) en faveur des Libellules, la rédaction de la déclinaison au niveau régional a été entreprise grâce à un travail collaboratif et sous la coordination du CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce plan prévoit une douzaine d'actions visant à préserver 27 espèces d'Odonates considérées comme menacées sur ce territoire.

L'année 2021 a consisté en la construction et la rédaction de ce PRA.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salariée référente : Justine POUJOL

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

L'année 2021, encore marquée par le contexte sanitaire, a été perturbée concernant la bonne réalisation de toutes les missions prévues dans le cadre du PRAC.

Cependant, les animateurs territoriaux (GMHL, CEN NA et NE17 pour PCN), accompagnés de toutes les structures agissant sur les chiroptères en région ont travaillé sur les missions suivantes :

-Réflexions avec l'ANSES Nancy sur la mise en œuvre d'un projet d'étude des Lyssavirus et Coronavirus chez la Sérotine commune ;

-Accompagnement des projets d'APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) dans la Vienne (Aven de Mazaire et Grotte de Boisdichon), et projet de protection de la carrière de la Lustre (33) ;

-Organisation d'une journée d'information sur l'éolien et les chauves-souris à destination des services de l'Etat instructeurs (le 20/10) ;

-Suivi des dossiers éoliens, notamment du projet en mer au large d'Oléron ;

-Réponses aux sollicitations SOS Chauves-souris (plus de 400 sollicitations) et créations de nouveaux réfuges (124 nouveaux refuges) ;

-Accompagnement des services de l'État pour la prise en compte des chiroptères dans les ouvrages d'art (travail avec la DIRCO, avec le CD16) ;

-Restauration d'un plancher pour pérenniser l'occupation d'une grange par une colonie de chauves-souris au Busseau (79) ;

-Organisation d'une journée d'échanges pour la prise en compte des chiroptères en forêt (le 15/03) et travail sur un document cadre.

Malheureusement, ni les Rencontres Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine, ni la formation sur l'écologie acoustique des chiroptères d'Europe n'ont pu se réaliser. Ces évènements auront lieu en 2022.

Le PNA en faveur des Chiroptères a été validé en 2016 par l'Etat. Ce PNA, d'une durée de 10 ans (2016-2025) est animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN).

Sa déclinaison en Nouvelle-Aquitaine est pilotée par FNE Nouvelle-Aquitaine.

Le PRAC NA a ainsi été validé en décembre 2018. Son animation territoriale a été délégué au CEN Nouvelle-Aquitaine pour l'ex Aquitaine, au GMHL pour l'ex Limousin et à Nature-Environnement 17 pour l'ex Poitou-Charentes.

Projet financé par la Région et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

APPELS A PROJETS

✸ Utilisation spatiale de l'habitat par plusieurs espèces de chiroptères forestiers en déclin : exploitation de la technologie GPS.

Grâce au développement de nouveaux outils techniques tels que les GPS miniaturisés (2,4g), de nouvelles connaissances relatives à l'utilisation spatiale de l'habitat par des espèces de chiroptères de grandes tailles sont désormais accessibles. Afin d'expérimenter cette nouvelle technologie dans le contexte départemental, Nature Environnement 17 en étroite collaboration avec le CNRS de Chizé, a développé un programme d'étude visant à :

- Décrire le comportement de vol des chiroptères ;
- Déterminer les domaines vitaux ainsi que les noyaux d'activité à l'échelle des individus et de la colonie ;
- Définir quels sont les habitats préférentiels des individus et s'ils montrent une dépendance à certaines structures paysagères ;
- Évaluer si les hauteurs de vol moyennes des individus diffèrent selon l'habitat.

Et ce, principalement sur 2 espèces forestières (pour le gite ou la chasse) : la Noctule commune et la Sérotine commune. Suite à leur capture provisoire, 7 Noctules communes et 6 Sérotines communes ont été équipées de GPS. Les données obtenues grâce aux GPS ont permis de révéler les hauteurs de vol des Noctules communes (en moyenne 31m) et des Sérotines communes (en moyenne 12m). Les vitesses de vol toutes espèces confondues sont comprises entre 0,9 et 2,6 m/s. Les distances maximales parcourues sont respectivement de 8,9 km pour les Noctules communes et 6,5 km pour les Sérotines communes. Les domaines vitaux ont pu être définis pour tous les individus. L'étude des hauteurs de vol a permis de mettre en avant une sensibilité particulière de ces espèces face à l'enjeu éolien puisque 30% des localisations ont été prises à une hauteur supérieure à 30m (hauteur de pales d'éoliennes). Enfin, toutes les manipulations se sont déroulées de façon à ne pas impacter les individus. A l'issue de la manipulation, aucune différence significative de masses entre les individus équipés de GPS et ceux ne l'étant pas n'a pu être observée. De même, aucun indice n'a pu exprimer un quelconque impact sur l'état de santé des individus équipés. Bien que quelques améliorations soient à prévoir pour la fixation des colliers GPS (efficacité de pose et de dépose), les données acquises et les résultats sont prometteurs et ouvrent la voie à de nouvelles connaissances avec un programme se poursuivant jusqu'à 2023.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le CNRS de Chizé, l'ONF Centre-Ouest-Aquitaine et Elag'Arbre.

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

✸ Gîtes anthropiques chiro Natura 2000

Pour la seconde année consécutive, Nature Environnement 17, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), a mis en place une démarche de prospections du bâti afin d'inventorier les colonies de chiroptères anthropophiles. En 2021, c'est le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » (un des trois sites d'étude) qui était concerné. De cette façon, 160 bâtiments pouvant présenter un intérêt pour les chiroptères ont été inventoriés mais seuls 74 ont pu être visités. Lors de ces prospections, 171 individus de 9 espèces différentes réparties sur 26 sites ont été contactés : Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit rhinolophe, Sérotine commune. Les opérations de prospections ont été soutenues par la mise en place d'outils de communication (article de presse, interview radio...) et d'échanges avec les élus. Une sensibilisation auprès du grand public a également pu être effectuée avec une soirée conférence dédiée aux chauves-souris présentes sur le site d'étude.



Femelle de Noctule commune équipé d'une collier GPS

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Protection des pontes de Cistude d'Europe sur le marais de Brouage

Plusieurs sites de ponte sont connus sur des parcelles adjacentes à la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne. Ces parcelles font l'objet d'un projet d'extension de la réserve, projet déjà bien engagé. Au vu du constat que l'association Obios a mis en avant sur les difficultés de recrutement de la population face à un taux de prédation important dans le marais de Brouage, NE17 souhaite mettre en place des dispositifs de protection des pontes de Cistude sur ces parcelles.

Sur les zones de ponte connues et inaccessibles au public, une clôture électrique a été installée, tout juste assez haute pour laisser passer les femelles de Cistude.

Sur les autres secteurs de ponte potentiels et sur les secteurs où les pontes sont connues pour être très éparses, des prospections ont été réalisées le matin à l'aube selon la méthode de Frédéric Beau (recherche a à vue des traces d'humidité). Une ponte a pu être répérée avec cette méthode. Elle a été protégée à l'aide d'une cage en grillage aux mailles suffisamment larges pour laisser passer les cistudons, mais trop étroites pour que les prédateurs puissent les atteindre. Le tout est fixé au sol à l'aide de sardines.

En parallèle, une concertation a été entamée avec les propriétaires de terrains potentiellement utilisés comme sites de ponte par la Cistude pour trouver des solutions de gestion sur leurs parcelles et protéger les pontes.

Projet financé par la Société Herpétologique de France

Salariés référents : Naïs AUBOUIN, Thomas DUPEYRON



APPRENDRE ET SENSIBILISER

Nature Environnement 17 mène également des programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement. L'association propose des interventions dans les établissements scolaires, et anime des sorties pour le grand public dont l'objectif est de faire découvrir les richesses et les particularités de la faune et de la flore de notre département. À ce titre, elle bénéficie depuis 2009 de l'agrément Éducation Nationale qui garantit, pour chaque animation, le respect des principes de l'enseignement public.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS

✸ La nature à notre porte

En 2021, ce projet pédagogique s'est clôturé. 2021 fut l'année qui a permis de finaliser les actions reportées suite à la situation sanitaire.

L'objectif de cette action était de réaliser des animations scolaires en extérieur afin de faire découvrir la biodiversité ordinaire, d'apprendre à respecter et agir en faveur de la biodiversité et de créer ou renforcer le lien homme/nature avec pour objectif de développer l'école du dehors.

En 2021, ce sont donc deux 1/2 journées d'animations, auprès de cycles 1 qui ont eu lieu.

2 animations
84 élèves

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et la Fondation Léa Nature.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU





✸ Les mystères du sol

Poitou-Charentes Nature en partenariat avec plusieurs associations départementales, a mis au point le programme pédagogique scolaire « Les mystères du sol » pour permettre aux élèves de découvrir la richesse du sol, ses fonctions et la diversité du vivant qui le compose afin de comprendre son importance.



2020 fut l'année de lancement de ce programme ouvert aux classes cycles 2 et 3 et qui se poursuivra jusqu'en 2023. Pour l'année scolaire 2020/2021, Nature Environnement 17 a accompagné : 1 classe de CM1-CM2 de l'école de Brie-sous-Archiac, 1 classe de CE2-CM1 de l'école Loulay et 1 classe de CM2 de l'école de Château-d'Oléron. Quant à l'année scolaire 2021/2022 ce sont : 1 classe de Ce1-CE2 de Port-d'Envaux, 1 classe de CM1 de Saint-Hilaire-de-Villefranche et 1 classe de CE1-CE2 de Saint-Vaize.

3 classes
9 animations
76 élèves

Chaque classe bénéficie de 4 animations.

- Séance 1 : Découverte du sol : ses composantes, les types, sa formation

- Séance 2 : Découverte de la biodiversité du sol et du cycle de la matière

- Séance 3 : Dégradation de la matière et fonctions du sol

- Séance 4 : Découverte d'un autre sol de mon territoire, connaître les menaces qui pèsent sur les sols

La suite du projet se déroulera en 2022.

Projet financé par la région Nouvelle-Aquitaine, la Fondation Léa Nature et les écoles.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Belles de nuit

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi. Cependant cela ne peut suffire face aux multiples menaces qui pèsent sur les populations et en particulier la destruction de leurs gîtes. Sur la commune d'Annepont, des aménagements ont été faits pour une des plus importantes colonies de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées en Charente-Maritime. Ces aménagements ont été réalisés dans un ancien moulin de la commune d'Annepont qui a été réhabilité pour accueillir la mairie. C'est dans ce contexte que l'association a développé le projet pédagogique Belles de nuit. Celui-ci devait se dérouler en 2020 mais avec la situation sanitaire, les actions ont été reportées en 2021.

8 classes de 5 établissements scolaires ont participé au projet : école de Brizambourg, école de Saint-Hilaire-de-Villefranche, école de Tonnay-Boutonne, Collège de Tonnay-Boutonne et Lycée de Surgères.

Deux classes ont bénéficié de 4 animations, trois classes de 3 animations et trois classes de 2 animations pédagogiques sur la thématique des chauves-souris (biologie, menaces, protection, construction de gîtes...).

Ce programme pédagogique a permis aux élèves de découvrir la vie des chauves-souris, leur écologie, leur biologie, les différentes espèces présentes sur le territoire et les menaces qui pèsent sur elles. Chaque séance d'animation s'est déroulée sur une demi-journée en classe ou autour de l'école, sauf pour le collège de Tonnay-Boutonne ou les élèves ont bénéficié d'interventions de 2h pour pouvoir correspondre avec les créneaux classiques d'enseignement de l'établissement. Ces animations ont été animées avec des outils pédagogiques créés pour ce projet.

A la fin du programme pédagogique scolaire, quatre animations ont été proposées aux élèves avec leurs familles pour venir observer et écouter les chauves-souris à la mairie d'Annepont. La dernière a dû être annulée faute de participants et malgré une relance de communication auprès des scolaires et de leur famille.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental 17.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

PROJETS PÉDAGOGIQUES

✸ Sortons faire classe dehors - un projet d'accompagnement pour développer l'école du dehors

Aujourd'hui, les enfants passent de plus en plus de temps enfermés et tenus à distance de la nature. Pourtant, plus nous sommes en contact avec la nature, plus nous nous sentons bien. Certaines études ont même théorisé autour de ce phénomène et parlent de "syndrome de manque de nature".

En plus d'être bonne pour notre santé, la nature est un lieu réel, stimulant, de socialisation et de contemplation. Des études scientifiques démontrent les bienfaits d'être en contact avec la nature en termes de santé (stress, obésité, hyperactivité...), de développement de l'enfant (concentration, forme physique, créativité...), d'équilibre psychologique (confiance en soi, autonomie...) et de bien-être social (coopération, égalité sociale...).

C'est pourquoi il est indispensable que la nature ait une grande place dans la vie de chacun et en particulier dans la vie des plus jeunes.

NE17 propose un programme d'accompagnement "Sortons faire classe dehors" aux enseignants de l'école primaire afin qu'ils développent la classe dehors. L'objectif n'est pas seulement de respirer le grand air, de jouer et d'observer les petites fleurs. Il s'agit d'une véritable démarche de développement global de l'enfant.

Ce projet accompagne les enseignants sur :

- Le choix du lieu
- Le lien avec les parents
- La tenue
- Le matériel
- La posture
- Les ressources
- La place du jeu libre actif
- Les activités nature



APPRENDRE ET SENSIBILISER

Pour l'année scolaire 2020-2021, NE17 a accompagné 8 classes de 3 écoles :

- École de Bords : 3 classes
- École de Saint-Rogatien : 2 classes
- École d'Aytré les Petites Coutures : 3 classes

8 classes
24 animations

Pour l'année scolaire 2021-2022, NE17 accompagne 12 classes de 8 écoles :

- École maternelle de Dolus d'Oléron : 2 classes
- École de Paul Doumer - La Rochelle : 2 classes
- École Régnault - Saint-Jean d'Angély : 3 classes
- École de Brizambourg : 1 classe
- École de Courcerac : 1 classe
- École du Gué d'Alleré : 2 classes
- École de Moragne : 1 classe

12 classes
14 animations
245 élèves

De septembre à décembre 2021, NE17 a accompagné les enseignants sur 14 temps de classe dehors, la suite du projet se poursuit au premier semestre 2022.

L'objectif pour l'enseignant est de développer la classe dehors une demi-journée par semaine, toute l'année, par tous les temps... afin d'explorer, expérimenter, communiquer et vivre ensemble dans un environnement qui évolue au fil du temps.



Projet financé par la Fondation Léa Nature 1% for the planet, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et les écoles.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

Club nature de Surgères

En 2018, Nature Environnement 17 a répondu à l'appel à projets ENEDS de la Région Nouvelle-Aquitaine en proposant la création d'un club nature à Surgères.

Nommé « Les explorateurs de la nature » par les enfants, le club a débuté en septembre 2019.

Il y a deux groupes d'enfants, classés en fonction de leur âge, qui participent au club nature une semaine sur deux.

Les séances ont lieu les mercredis après-midi, de 14h à 17h, hors période de vacances scolaires.

Pendant ces temps, diverses activités sont proposées aux enfants. En priorité la découverte du site des Échappées Nature des Bords de Gères de Surgères mais également la découverte de quelques milieux de Charente-Maritime lors de déplacements ainsi que des rencontres entre les membres du club nature.

En 2021, 37 séances ont eu lieu dont :

- 33 séances club nature (ENS Surgères, ENS Benon, Parc du Château de Surgères)
- 3 séances de rencontre entre tous les enfants du club (les 2 groupes) avec des sorties de découverte (RNR Marais d'Yves et Eco-camping de la Frênaie)
- 1 journée de rencontre entre les membres d'autres club nature de Ballon, Tonnay-Charente et Cheusse.



Ce projet est soutenu financièrement par la Région Nouvelle-aquitaine, la fondation Léa Nature 1% pour la planète, le CD17, la ville de Surgères et les familles.

Salariée référente : Morgane THERY

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Mon territoire au fil de l'eau

L'enjeu de préservation des ressources en eau est au cœur des actions en Charente et Charente-Maritime sur le bassin versant de la Charente. Les collectivités animant ce dispositif ont constaté une convergence des besoins d'actions éducatives à destination du grand public et des scolaires afin d'agir en faveur de la protection de l'eau. Ce programme pédagogique a démarré depuis la rentrée scolaire 2017 et se décompose comme suit :

- Le module scolaire, piloté par NE17, a pour objectifs de faire prendre conscience de notre consommation en eau, découvrir les enjeux de qualité et de quantité qui y sont liés, d'identifier les acteurs qui utilisent l'eau.
- Le module grand public, piloté par TERDEV, a pour objectifs de susciter l'envie de s'engager dans le dispositif, d'acter l'engagement de la collectivité dans le dispositif et d'organiser des ateliers pour les habitants.

Pour l'année 2020-2021, ce sont 2 classes de cycle 2 de l'école d'Echillais et 2 classes de cycle 3 de l'école de Saint-Hippolyte qui ont participé au programme.

Pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont 2 classes de cycle 3 de Trizay et 1 classe de cycle 2 du Thou.

Chaque classe bénéficie de 4 animations :

5 classes
12 animations
115 élèves

- Séance 1 : L'eau, où es-tu ? D'où viens-tu ?
- Séance 2 : L'eau, où vas-tu ?
- Séance 3 : L'eau, que fais-tu ? (Visite de la station de traitement des eaux de Saint-Hippolyte ou visite d'exploitation agricole de proximité)
- Séance 4 : L'eau, que caches-tu ? (Sortie de découverte d'une zone humide)

Le reste des animations seront menées en 2022.

Dispositif financé par l'AEAG, la Région N-A, la DREAL N-A, le CD16, CD17, CD86, la Fondation Léa Nature 1% for the planet, Eau 17, Syndicat du Bassin Versant du Né, SIAEP Nord Ouest Charente, Charente Eaux, EPTB, Grand Cognac, Grand Angoulême, commune de la Couronne, Eaux de Vienne.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Re-Sources

Dans le cadre du contrat Re-sources 2015-2019 et 2020-2022, la communauté d'agglomération de la Rochelle a fait appel à la LPO et NE17 pour créer un cycle d'animations sur le thème de l'eau, à destination des écoles des communes situées sur les bassins d'alimentation de captage de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais ; territoires à enjeux nitrates. Le programme Re-sources est initié afin de reconquérir la qualité de l'eau en Poitou-Charentes, et dans ce contexte, un volet de sensibilisation auprès des scolaires est prévu.

En 2020-2021, 4 classes de cycles 2 et 3 des écoles de Saint-Médard-d'Aunis et de Saint-Christophe se sont inscrites pour participer au programme. écoles.

Chaque classe bénéficie de 4 séances :

- Séance 1 : La vie de l'eau
- Séance 2 : Les usages de l'eau
- Séance 3 : La protection de l'eau
- Séance 4 : Visite de la station de captage d'eau potable de Fraise

14 animations se sont déroulées en 2021, les 4 autres ont été réalisées en 2020.



4 classes
14 animations
104 élèves

Projet financé par la communauté d'agglomération de la Rochelle.

Salariée référente : Morgane THERY

APPRENDRE ET SENSIBILISER

À l'écoute de la mer

Suite à la Tempête Xynthia de 2010, l'Agglomération de La Rochelle s'est engagée auprès de l'État et en partenariat avec les Communes dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ainsi, l'Agglomération a souhaité développer des activités et outils pédagogiques destinés à sensibiliser les jeunes générations sur le fonctionnement des océans et développer une réelle culture du risque. Ces activités sont regroupées au sein d'un dispositif pédagogique innovant appelé « À l'écoute de la mer » animé par 4 associations du territoire. Ce programme se déroulent sur 3 années, de 2019 à 2022.

En 2021, Nature Environnement 17 a réalisé 14 animations auprès de 7 classes de cycles 2 et 3 ; soit 178 élèves sensibilisés à la culture du risque de submersion.

D'autres animations sont prévues en 2022.

7 classes
14 animations
178 élèves

Projet financé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Salariée référente : Morgane THERY



Le monde des mares

Ce projet pédagogique se déroule sur le site de la Trézence et a pour objectif de faire découvrir l'écosystème mare dans sa globalité : enjeux, biodiversité, réseau trophique, adaptation des espèces à ce milieu ; à un public scolaire et familial.

Ce programme se déroule sur deux années scolaires, 2020-2021 et 2021-2022.

Suite à la situation sanitaire que nous traversons depuis 2020, certaines actions se sont vues reportées sur l'année scolaire 2021-2022.

Néanmoins, en 2021 : 6 animations étaient programmées (3 par classe) mais seulement 4 animations ont pu avoir lieu. La dernière a été annulée pour cause d'alerte orage.

Ces animations se sont déroulées avec l'école maternelle de Tonnay-Boutonne.

De plus, dans le cadre de ce projet, une exposition sur les amphibiens a été créée en 2021. Une autre exposition sur le thème des mares est en cours de réalisation. Elle sera imprimée en 2022.

2 classes
4 animations
32 élèves





Projet soutenu financièrement par le Conseil Départemental 17, la Fondation Léa Nature 1% for the planet et les écoles participantes.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Pollinisateurs sauvages

Ce programme pédagogique, réalisé en partenariat avec la CDA de la Rochelle , propose diverses actions citoyennes sur les insectes pollinisateurs sauvages telles des animations pour le grand public et l'extra-scolaire, la création d'un kit « refuge pollinisateurs », une conférence scientifique.

Ce projet se déroule sur 2 communes de la CDA de la Rochelle : Dompierre-sur-mer et Nieul-sur-mer et a pour objectifs de mettre en place des actions citoyennes sur le territoire, connaître et préserver l'entomofaune sauvage, comprendre leur rôle dans l'écosystème et apprendre à mieux protéger les individus et leurs habitats.

En 2021 : 2 actions grand public (stands) ont eu lieu, afin de présenter le projet et les généralités liées aux insectes pollinisateurs sauvages, notamment les abeilles. Dans ce contexte, nous avons été accompagnés par l'association « Les ailes de la vie » afin d'apporter des informations à la fois sur les abeilles solitaires et sociales et comprendre leurs différences dans leurs modes de vie.

La suite des actions se déroulera en 2022.

2 stands
60 personnes



Ce programme d'actions est soutenu financièrement par la CDA de ka Rochelle, la Fondation Léa Nature ainsi que les communes de Dompierre-sur-mer et Nieul-sur-Mer.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Mon Village Espace de Biodiversité

Ce programme permet à chacun de découvrir son territoire, de le comprendre et ainsi de se l'approprier. Il s'intéresse à la biodiversité ordinaire et proche de chacun d'entre nous. Les élus des communes du RPI de Villeneuve-la-Comtesse ont souhaité développer ce projet sur leur territoire.

En 2020, il était prévu 18 animations scolaires, 4 animations familles et l'installation de ruchers pédagogiques. Avec la situation sanitaire, seulement 6 animations scolaires et 1 animation familles ont pu se dérouler. Le projet pédagogique a donc été reconduit en 2021 uniquement sur le volet scolaire.

Chaque classe de l'école de Villeneuve-la-Comtesse a bénéficié de 2 animations sur la biodiversité ordinaire. La thématique a été choisie par les enseignants en concertation avec NE17 : petites bêtes, compost, coccinelles, fourmis et oiseaux.

Projet financé par les communes de Doeuil-sur-le-Mignon, Saint-Séverin-sur-Boutonne, Villeneuve-la-Comtesse et La Croix-Comtesse

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

✸ Au Fil de l'eau avec Escale Océan

Dans le cadre des actions de l'association Escal'Océan les membres ont organisé le festival de culture scientifique et technique au « Fil de l'eau ». À ce titre des actions pédagogiques ont été co-conçues avec l'association Nature environnement 17.

Des sorties pour découvrir la biodiversité de l'estran rocheux et des activités sur les cycles domestiques et naturels de l'eau ont été réalisées.

En 2021, il y a eu 13 animations pour 13 classes de 7 écoles différentes soit 293 élèves sensibilisés.

13 classes
13 animations
293 élèves

Actions financées par l'association Escal'Océan.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Animations CYCLAD

Le Syndicat Mixte Cyclad souhaite accentuer sa communication et démultiplier ses actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des enfants. C'est pourquoi un partenariat entre Cyclad et Nature Environnement 17 a démarré à la rentrée 2021 pour que l'association mette en place des actions de sensibilisation sur la thématique.

3 écoles
8 animations
180 élèves

En 2021 ce sont 8 animations sur le tri des déchets qui ont eu lieu, dans 3 écoles différentes, soit 180 élèves sensibilisés.

Actions financées par Cyclad.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ CREN – 7 animations scolaires - 138 élèves

Comme chaque année, l'antenne de Charente-Maritime du Conservatoire des Espaces Naturels nous a demandé de mettre en place des animations sur certains de leurs sites.

En 2021 :

7 animations scolaires ont eu lieu sur 4 sites du CEN 17

- École de la Benâte - Site du beau regard : 1 animation scolaire pour une classe de CE2-CM1, 25 élèves, sur la thématique des invertébrés et de la flore.
- École de Bords - Site de Sèchebec : 2 animations scolaires pour une classe de PS-MS, 24 élèves et une classe de GS, 24 élèves ; sur la thématique des petites bêtes.
- École de Bussac-Forêt - Site Landes de Haute-Saintonge : 2 animations scolaires pour une classe de CP, 19 élèves et une classe de CE1-CE2, 18 élèves ; pour une découverte sensorielle du site.
- École de Saint-Vaize - Site les Roches : 2 animations scolaires pour une classe de GS-CP, 28 élèves ; pour une découverte sensorielle du site et sur la thématique de l'arbre par une approche imaginaire.

AUTRES ANIMATIONS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

En plus des contrats d'objectifs et des projets pédagogiques, des animations ont eu lieu tout au long de l'année 2021 pour le public enfant : scolaires et extrascolaires.

22 animations se sont déroulées en 2021 sur différentes thématiques : chauve-souris, insectes, estran, haie, zone humide...







ANIMATIONS GRAND PUBLIC (hors projet)

De nombreuses conférences, sorties et participations à des manifestations, dont certaines ont été animées par des bénévoles, nous ont permis de sensibiliser le grand public. Les thèmes abordés sont très divers : flore, amphibiens, estran rocheux, chauves-souris...

Un grand merci aux bénévoles présents sur les stands et qui proposent des animations tout au long de l'année.

APPRENDRE ET SENSIBILISER

Nuits de la chauve-souris	**38 Évènements**	4 animations flore sur la commune d'Aytré
15 sorties coquillages et crustacés avec l'office de Tourisme de Chatelaillon	3 Animations sur la commune de Saint-Jean d'Angély	1 animation à l'échappée nature de Crazannes
Stands (forums des associations, portes ouvertes Graines Buissonières, marché d'Aigrefeuilles, notes en vert)	Atelier du Graine classe dehors	7 animations proposées par des bénévoles

RÉSEAUX

L'association est membre actif de plusieurs réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement :

RADDAR (Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise), membre.

RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais Poitevin), membre.

GRAINE Poitou-Charentes (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), adhérent.

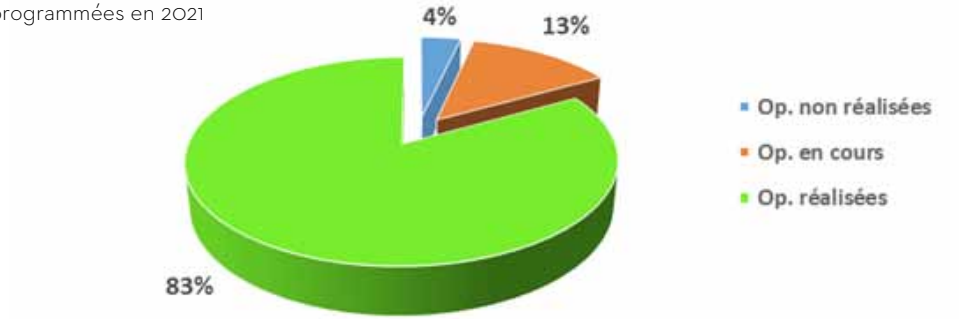


LA RNR DE LA MASSONNE

Le programme d'actions 2021 concernait un prévisionnel de 83 opérations du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne 2014-2023.

Sur cette programmation, 80 opérations (96%) ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. 3 opérations (4%) n'ont pas été réalisées, principalement en relation avec le contexte de la crise sanitaire : les temps dédiés à la formation du personnel n'ont pas pu être effectués et 2 actions de suivi ont dû être reportées à 2022 en raison de la nécessité d'ajuster les plannings.

État de réalisation des opérations programmées en 2021



La réalisation du programme d'actions 2021 a permis d'atteindre les objectifs fixés, pour une grande part (96% des opérations réalisées). Le suivi des interventions montre quelques variables entre le prévisionnel et le temps réel imparti aux différentes missions en 2021. Cette année, toujours impactée par le contexte de la crise sanitaire liée au COVID, nous a contraint à de nombreuses et continuelles réorganisations. Mais notre efficacité à l'adaptation de nos actions et nos interventions a permis de réaliser la presque totalité de notre programme prévisionnel en 2021.

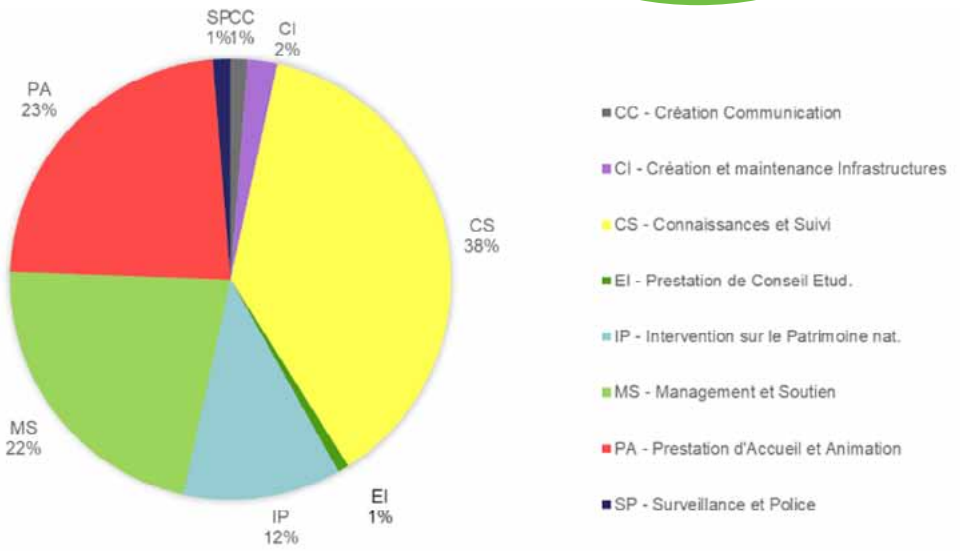
Les actions de gestion conservatoire ont été conduites dans leur intégralité. Des modifiications de certaines interventions ont cependant été obligatoires, pour exemple l'annulation des transhumances solidaires qui ont été remplacées par des conduites de troupeaux en bétaillère... Les travaux de restauration ont pu être menés.

Les missions d'ordre administratif se sont avérées d'autant plus consommatrices de temps cette année 2021.

L'accueil du public et l'éducation/sensibilisation sont des missions en évolution, en réponse à de plus en plus de sollicitations d'acteurs sur le territoire de la réserve naturelle. L'accueil du public scolaire est en nette progression et nous augmentons les ETP dédiés à l'accueil du public sur la réserve naturelle (de 15% à 22% du temps prévu sur les missions en 2021).

2.6 ETP SUR LA RNR DE LA MASSONNE

Répartition du prévisionnel 2021



- 38 % des missions sur la RNR ont été dédiées à la mise en œuvre des suivis et des études : missions au cœur de la gestion de la réserve, qui nous permettent d'évaluer l'état de conservation du patrimoine naturel de la réserve, et conduisent à envisager des adaptations et améliorations des modalités de gestion des milieux naturels.

- 22 % des missions ont concerné le fonctionnement de la réserve naturelle : du montage des budgets, des recherches de financement au suivi de l'activité, une partie importante est également dédiée aux relations avec les partenaires du territoire et à la dynamique des réseaux des espaces naturels régional et national (RNF). Cette année 2021 est marquée également par le travail conduit pour le

projet d'extension de la RNR La Massonne. Une délégation interministérielle a également été accueillie sur la réserve sur la question de la dynamique des territoires régionaux et en lien avec la mission relative aux compétences respectives de l' État et des régions en matière de création, d'extension et de gestion d'aires protégées et à la simplification des procédures associées. Cette visite s'inscrivait aussi dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées (adoptée début 2021) visant notamment à étendre et à renforcer le réseau d'aires protégées français (30% du territoire en AP et 10% en protection forte). En présence de la Région NA, nous avons pu expliquer le fonctionnement d'une RNR.

- 23 % des interventions ont concerné des actions de sensibilisation, d'accueil du public, de pédagogie et de formation. Les publics visés sont très diversifiés. Nous poursuivons nos objectifs de développement de l'accueil des scolaires et la création de nouveaux projets. En 2021, a débuté l'accompagnement de la Classe Dehors de l'école de la Gripperie-Saint-Symphorien. C'est une année marquée par une évolution du temps dédié à cette mission d'éducation, un des piliers au cœur de nos missions de gestion de la réserve naturelle ; et par l'implication importante de la RNR Massonne dans des projets d'envergure nationale pilotés par Réserves Naturelles de France.

- 12 % des missions ont consisté en des opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels (missions qui doivent être composées avec les intempéries que l'on connaît actuellement).

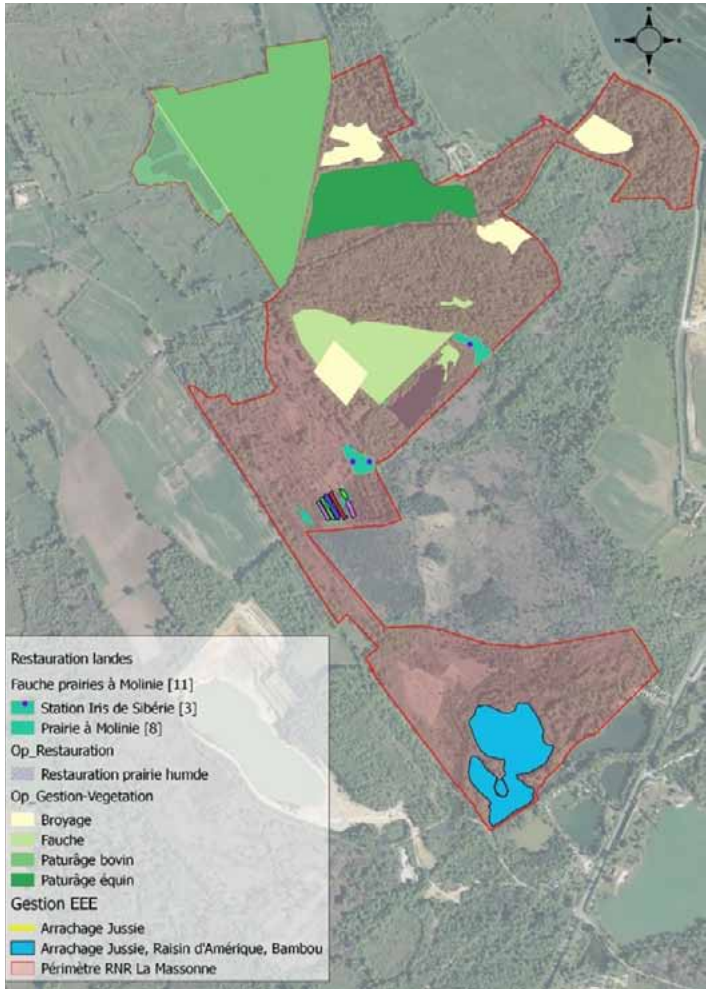
L'équipe a poursuivi son travail et ses efforts pour conforter le projet d'extension de la RNR La Massonne, en lien avec les partenaires sur le territoire. Un nouveau projet a pu être proposé lors de la tenue du Comité Consultatif de Gestion (réunion annuelle), dont l'ajout de parcelles appartenant au CEN. A ce jour le projet permet de se projeter sur un nouveau périmètre de RNR étendu à 186 hectares. L'actuel périmètre en RNR étant de 100 hectares.



✸ Zoom sur... Intervention sur le patrimoine naturel (IP)

Au cours de l'année 2021, dans l'objectif d'évaluation des actions, a été poursuivi la rédaction des « Fiches Action » correspondant à chaque opération planifiée dans le cadre du plan de gestion 2014-2023.

Dans le respect de la programmation, les actions d'interventions sur le patrimoine naturel ont été conduites sur l'ensemble des milieux ouverts, dans un objectif de conservation de la mosaïque des habitats :



Une action de fauche tractée par un attelage de chevaux de trait a été conduite expérimentalement sur des parcelles de prairies mésophiles. Ce mode de gestion sera reconduit en 2022 sur un parcellaire plus étendu, au vu de l'efficacité du chantier.

Nous poursuivons nos actions en partenariat avec le Lycée du littoral et de la mer de Bourcefranc-le-Chapus qui a mis en place sa première promotion de BTS GPN. 2 chantiers école ont été organisés sur des secteurs du marais avec l'entretien et la restauration du linéaire le long du canal Saint-Symphorien et sur les parcelles, en projet d'extension RNR, avec la restauration de corridors de déplacement vers les sites de ponte de Cistude d'Europe.

✸ Connaissances et suivis (CS)

Suivi patrimonial de la flore à très haute valeur patrimoniale : Iris de Sibérie (Iris sibirica), Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis), Lycopode inondé (Lycopodiella inundata)

L'Iris de Sibérie est protégé à l'échelle nationale, il est présente dans 8 départements en nombre très limité de stations. Cette année 2021, nous avons pu relever un nombre de pieds en fleurs en nette augmentation, équivalent au relevé de l'année 2010 avec plus de 150 pieds. Alors que nous suivons depuis 2016 une chute très préoccupante de l'état des stations, et qui font l'objet d'un travail de recherche en partenariat avec le CBNSA depuis 2014.



Les stations connues sont suivies depuis de nombreuses années sur la réserve naturelle et une parcelle du CEN, et permettent de conforter le rôle essentiel du site protégé de La Massonne pour la conservation de l'Iris de Sibérie, qui en est son joyau !

Pour faire suite à l'opération de transplantation conservatoire des pieds d'Iris de Sibérie sur le site de la RNR La Massonne, un suivi annuel est effectué sur chacune des placettes transplantées en période de floraison. Il s'agit d'un suivi des pieds par point d'introduction.

La Spiranthe d'été est une espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégée au niveau national. La grave altération des zones humides explique l'importante régression des populations de cette rare et petite orchidée ! Sur la RNR Massonne, les effectifs sont assez stables bien qu'assez faibles : plus de 50 pieds ont été dénombrés en 2021.

Le Lycopode inondé est apparenté aux fougères et constitue, avec d'autres représentants, l'ordre des Lycopodiales, groupe d'espèces dont l'optimum de diversité a existé à l'ère primaire (Dévonien et Carbonifère, -450 à -300 millions d'années). Au sein de la lande humide des Landes de Cadeuil se rencontrent quelques populations du très rare Lycopode inondé qui, sur les Landes de Cadeuil, constituent l'unique secteur de présence à l'échelle du Poitou-Charentes. Chaque année, un comptage exhaustif du nombre de strobiles est réalisé en partenariat avec Eric Brugel (LPO) qui conduit ce suivi Natura 2000 sur l'ensemble du site des Landes de Cadeuil. Entre 2016 et 2021, nous observons une régression de 84,7% du nombre de strobiles. Aussi, nous prévoyons de déployer, en 2022, un suivi complémentaire des caractéristiques du sol en lien avec les données hydrologiques.

Suivi POP Amphibien

C'est un programme national de suivi des populations d'amphibiens qui permet de caractériser la dynamique temporelle et spatiale des populations et des communautés d'amphibiens de France. Il a pour objectif de tester une série d'hypothèses pour expliquer les tendances observées.

C'est un suivi robuste et standardisé à long terme mis en place depuis 2020, dont l'animation nationale est conduite par la SHF (Société Herpéthologique de France), et au niveau régional par Cistude Nature. En Charente-Maritime, l'animation de ce suivi est réalisée par NE17.

PRÉSERVER ET GÉRER

Sur la RNR Massonne, 8 sites ont été suivis au cours de cette première année 2021 :

- 3 passages par an, durant la période de reproduction (de début février à début juillet)
- Suivi de l'occurrence : Présence / Absence. Mais intéressant de noter également l'abondance.
- Pour chacun des sites, une description du milieu aquatique est faite avec plusieurs relevés : turbidité, variation du niveau d'eau, courant, végétation aquatique principale, rives, habitat terrestre environnant, activité humaine, site protégé.

En 2021, 7 espèces d'amphibiens ont été détectées par ce suivi :

Nom français	Nom latin	DHFF	PN	LRN	LRR	DPC
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra		x	LC	LC	
Triton palmé	Lissotriton helveticus		x	LC	LC	
Rainette méridionale	Hyla meridionalis	IV	x	LC	LC	
Crapaud épineux	Bufo spinosus		x	LC	LC	
Grenouille verte indéterminée	Pelophylax sp.		x	DD	NT	
Grenouille agile	Rana dalmatina	IV	x	LC	LC	
Triton marbré	Triturus marmoratus	IV	x	NT	NT	x


Salamandre tâchetée


Crapaud épineux

Diagnostic avifaune pour le projet d'extension RNR de La Massonne

Un suivi des parcelles inscrites dans le projet d'extension de la RNR de La Massonne a été mis en place en 2021 dans le but d'identifier les enjeux avifaunistiques présents. Dans ce but, un suivi par IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) par points d'écoute a été réalisé en suivant le même protocole national STOC EPS déjà mis en place sur la réserve naturelle. Ceci permettra de scinder les suivis lors de l'intégration de ces parcelles en RNR. Ce protocole suit donc plusieurs indications :

- 2 passages séparés de 4 à 6 semaines
- Premier passage avant le 8 mai et deuxième après cette même date charnière
- Point d'écoute de 5 minutes où tout oiseau entendu et vu est comptabilisé
- Inventaires réalisés lors de conditions météorologiques favorables, ni pluie, ni vent fort
- Chaque relevé doit être effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil
- Espacement de minimum 300 mètres entre les points d'écoute. Afin de couvrir au mieux la zone d'étude, 9 points d'écoute ont été positionnés.

L'objectif de ce suivi est ainsi d'obtenir une liste d'espèces agrémentées des effectifs et occurrence de contact pour chaque espèce. Le suivi ainsi renouvelé permettra d'avoir l'évolution des espèces sur le site étudié suivant ces trois aspects.

Une comparaison simple avec les résultats obtenus depuis plusieurs années sur la RNR permettra également de comparer les différences de cortège d'espèces. D'autre part, un croisement avec les habitats naturels et/ou la gestion mise en place par parcelle pourra être imaginé à terme.

Au cours du suivi, 346 individus pour 57 espèces ont été comptabilisés. En ajoutant les observations hors protocole réalisées entre les relevés ou lors de suivis d'autres taxons, 4 espèces ont été ajoutées : le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon hobereau, le Héron pourpré et le Milan noir. Pour cette première année de suivi, 61 espèces ont été recensées sur la zone d'extension.

Parmi ces espèces, 9 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 48 sont protégées à l'échelle nationale. 7 sont inscrites sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, dont la Bécassine des marais, espèce considérée en danger critique d'extinction. 12 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. Concernant la liste rouge régionale, la présence du Circaète Jean-le-Blanc et de la Spatule blanche considérés en danger d'extinction est à noter ; l'Avocette élégante, le Bihoreau gris, la Caille des blés, le Grand cormoran, le Guêpier d'Europe, le Héron pourpré, la Locustelle tachetée, le Torcol fourmilier et la Tourterelle des bois sont eux considérés vulnérables. 18 espèces sont déterminantes ZNIEFF en tant que nicheuses pour le Poitou-Charentes. En combinant tous ces aspects, nous obtenons un total de 24 espèces remarquables, soit 39% des espèces observées.

Les différents comportements observés ont permis de catégoriser 44 espèces nicheuses sur le site ou à proximité. Ce qui représente 72% des espèces identifiées. Toutefois, trois degrés de certitude sont détaillés : 34 nicheurs possibles, 4 nicheurs probables et 6 nicheurs certains. Si cette première année de suivi permet d'obtenir une très bonne proportion de nicheurs, une étude plus approfondie avec plus de passages permettrait d'améliorer ce degré de certitude pour chacune des espèces. L'observation d'une Bécassine des marais montre qu'il sera très intéressant d'essayer de rechercher et si possible de certifier cette espèce en tant que nicheuse sur le site.

Ce suivi sera donc complété en 2022 sur le projet d'extension de la RNR Massonne.

Complément d'inventaire des lépidoptères rhopalocères de la RNR de la Massonne et de son projet d'extension

Outre leur rôle indispensable de pollinisateurs, les lépidoptères rhopalocères sont d'excellents bio-indicateurs. En effet, leurs exigences écologiques associent chaque espèce à une ou plusieurs espèces végétales dont la chenille se nourrit. Ce groupe d'invertébrés est connu pour réagir aux changements physiques des milieux, suite à des opérations de gestion ou à leur évolution naturelle, il peut donc être utilisé pour évaluer l'état de conservation d'un milieu. Les rhopalocères sont également des indicateurs du changement climatique puisque ces derniers suivront les conditions environnementales qui leurs sont favorables, les menant généralement à déplacer leurs aires de répartition vers le nord.

Les rhopalocères ne sont pas épargnés par le déclin général de la biodiversité dû à l'urbanisation, le remembrement agricole, l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais...

C'est pour toutes ces raisons qu'il est important de suivre l'évolution des cortèges de rhopalocères, notamment sur des milieux à vocation de préservation de la biodiversité tels que la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne.

L'inventaire mené en 2020 sur la RNR de la Massonne et les parcelles sélectionnées pour le projet d'extension a permis de mettre en évidence une richesse spécifique très importante pour les rhopalocères avec 52 espèces observées. Néanmoins, certaines espèces patrimoniales, potentiellement présentes au vu des habitats disponibles sur le site, n'ont pas été contactées.

Le complément d'inventaire mené en 2021 sur la RNR a eu pour objectif de détecter des espèces patrimoniales non observées en 2020 :

- Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*, Rottemburg, 1775), espèce protégée sur le territoire national, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore, classée « vulnérable » en Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF.
- Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*, Haworth, 1802), espèce protégée sur le territoire national, inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore, classée « vulnérable » en Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF.
- La Bacchante (*Lopinga achine*, Scopoli, 1763), espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore, classée « En danger » en Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF.
- Le Demi-Argus (*Cyaniris semiargus*, Rottemburg, 1775), considéré « Quasi-menacée » en Poitou-Charentes.


Damier de la Succise

Les prospections sont menées sur la base de la recherche d'individus adultes lorsque les conditions météorologiques sont favorables au vol (journées ensoleillées, sans pluie, sans vent, température supérieure ou égale à 20°C). Les pontes et chenilles sont également recherchées sur les plantes hôtes de chaque espèce : la Succise des prés pour le Damier de la succise, les différentes espèces d'Oseilles sauvages pour le Cuivré des marais et diverses graminées proches d'une lisière pour la Bacchante.

Malgré des recherches attentives des imagos, chenilles et pontes, sur des périodes propices (lors des différents pics de vol) et sur des milieux favorables, aucune des trois espèces protégées recherchées n'ont été observées en 2021 sur la Massonne. Néanmoins, deux individus adultes de Demi-Argus ont pu être observés sur le site cette année attestant de la présence de l'espèce sur la réserve.

De nouvelles prospections seront conduites en 2022 sur l'ensemble des parcelles pouvant accueillir ces espèces protégées sur la RNR Massonne et la totalité des parcelles en projet d'extension de la RNR.

Suivi Vigie Chiro

La mise en place, en 2019, d'un protocole Vigie-Chiro sur le territoire de la RNR de la Massonne a pour objectif d'appliquer un indicateur qui permet de suivre l'évolution temporelle de la fréquentation des chiroptères sur un espace protégé. L'effort de terrain déployé pour ce protocole est volontairement peu contraignant afin qu'il puisse être facilement reproductible. Il s'agit donc de réaliser, sur le long terme, une comparaison interannuelle des résultats afin d'évaluer l'évolution de l'activité chiroptérologique sur ce territoire.

La force de ce protocole est de s'inscrire et de nourrir une démarche nationale d'évaluation de la dynamique des populations de chauves-souris françaises pilotée par le MNHN - CESCO.

La réserve de la Massonne se trouve sur une interface paysagère entre le marais de Brouage, les bords des plateaux calcaires de Champagne saintongeaise occidentale principalement boisés et la lentille sableuse de Cadeuil où se développent des landes humides. Cette dernière a particulièrement été exploitée pour en extraire des matériaux laissant post exploitation d'importantes surfaces d'eau libre. La diversité des contextes paysagers et l'importante mosaïque d'habitats offrent une forte capacité d'accueil pour les chiroptères en chasse et/ou transit.

Le Site Natura 2000 de la carrière de l'Enfer, sur la commune de Saint-Sornin est situé à moins de 2 km à vol de chiroptères, de la Réserve de la Massonne. Cette cavité est occupée en période estivale par une colonie mixte de reproduction d'environ 200 individus de Murin à oreilles échancrées et d'une cinquantaine de Grand rhinolophe. Un essaim de Minioptère de Schreibers occupe également la cavité principalement en période de transit printanier et automnal mais une nurserie, plus restreinte, semble mettre bas dans ce site. Située dans le rayon d'action de ces 3 espèces, la Réserve Naturelle de la Massonne peut représenter un territoire de chasse privilégié pour ces chiroptères.

Les 24 gîtes artificiels installés dans les arbres en 2010 offrent une disponibilité en gîtes complémentaire pour les espèces forestières. Ils sont aujourd'hui principalement occupés par une colonie de Murin de Bechstein et une colonie de Noctule commune. Des Noctules de Leisler les utilisent également aux périodes de transit/migration automnaux. Plus ponctuellement, des individus isolés de Pipistrelle commune ou de Pipistrelle de Nathusius sont également contactés dans ces structures. Il serait donc peu surprenant de contacter ces espèces dans les cortèges acoustiques décrits.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas d'autres gîtes diurnes utilisés par les chiroptères sur et aux alentours de la RNR de la Massonne.

Les inventaires acoustiques par points d'écoute actifs menés en 2009-2010 par la LPO (Jourde, 2010) ont fait état d'une grande diversité d'espèces sur le territoire de la RNR avec 17 espèces contactées. Le bois de la Rouillasse et ses lisières ont été identifiés comme étant les secteurs à enjeux pour la chasse des chiroptères sur la base d'une activité relative entre points d'écoute.

Le suivi de l'occupation d'un site par les chiroptères est particulièrement délicat. En effet, ces mammifères volants ne sont pas visibles et encore moins identifiables durant leurs phases d'activités nocturnes. La « Méthode de l'écologie acoustique des chiroptères » (Barataud, 2012) est utilisée afin de déterminer les cris d'écholocation émis par les chauves-souris.

PRÉSERVER ET GÉRER

✸ Accueil et Animation (PA)

Tout au long de l'année, un programme d'animations propose des sorties thématiques sur la réserve naturelle, à destination d'un large public. Nous nous attachons également à organiser des sorties en lien avec les évènements nationaux. De plus, nous accueillons des publics en formation et des professionnels.

La RNR La Massonne accueille également plusieurs projets scolaires, ayant concerné 5 établissements, 266 élèves.

Une quarantaine d'animations grand-public et scolaires confondus ont permis d'accueillir sur la RNR plus de 1250 personnes en 2021.



Soutien et accompagnement de la Classe Dehors de l'Ecole de la Gripperie-Saint-Symphorien

Dès le deuxième trimestre de l'année scolaire 2020-2021, un accompagnement de cette Classe Dehors a été réalisé certains vendredis matin, à la découverte du « coin de forêt » dédié à ce temps « en de la classe des CP-CE1.



Projet pédagogique «Habiter le marais »

Ce projet est conduit en partenariat avec le CCBM, la CARO, le CPIE et l'Education Nationale. Celui-ci s'appuie sur une mobilisation élargie des acteurs de l'EEDD, pour la mise en place de projets partagés avec les enseignants des écoles, du cycle 1 au cycle 3, pour l'appropriation du marais par les élèves des communes du (à proximité) du marais de Brouage.

La RNR Massonne contribue à ce projet de territoire depuis 3 années maintenant.

Dans le cadre de ce projet la RNR Massonne a accueilli 2 écoles (Beaugeay et La Gripperie-Saint-Symphorien, 4 classes de GS, CP, CE1, CM1 et CM2) pour une découverte du marais par une balade immersive, par le jeu, l'imaginaire et la création.



Stages Citoyenneté Environnement

Une nouvelle convention de partenariat a été mise en place avec le Tribunal de La Rochelle, dont la signature a eu lieu sur la RNR Massonne en début d'année 2021. Ainsi, ont pu être organisés 4 stages pour sensibiliser 42 stagiaires ayant pu bénéficier de cette alternative judiciaire dans le cadre d'infraction à l'encontre de l'environnement.

Accueil en résidence d'artiste... L'envers d'un monde

Dans le cadre de sa mission d'éducation et de sensibilisation à la nature, la RNR Massonne développe et accueille des projets innovants et expérimentaux s'appuyant sur l'approche culturelle et la création artistique. « Culture, Art et Nature » est avant tout une démarche pédagogique et éducative qui s'adresse à un public diversifié : enfants, adultes, personnes en situation de handicap... Elle est un moyen pour appréhender la nature, ses fonctionnements complexes et fragiles, ses richesses et ses intérêts, en entrainant le public dans la contemplation et l'émerveillement.

PRÉSERVER ET GÉRER

Les premiers projets « Art & Nature » développés sur la réserve naturelle étaient destinés aux enfants, dans le cadre de programmes pédagogiques et de l'accueil des scolaires à la découverte des richesses naturelles de La Massonne. Puis, de nouveaux projets innovants ont été initiés sur le site, invitant des artistes et écrivains en résidence de création. L'art joue un rôle incontestable pour sensibiliser, voire mobiliser, un large public même à priori « non concerné » par la protection de la nature.

« Au travers des diverses disciplines telles que la musique, la photographie, le théâtre, la danse, le cinéma, la poésie, le dessin, la peinture, la sculpture etc. l'art saura apporter les moyens nécessaires à la communication avec chaque type de public, sachant s'acclimater aux diverses formes d'expression, de sensibilité ou d'intelligence... L'expérience artistique, qui fait intervenir la sensibilité des enfants et des adultes, encourage leur initiative et permet l'engagement. La mission de l'art est d'enflammer et d'intensifier, de provoquer un puissant élan affectif et intellectuel, que vient rejoindre celui qui anime l'être humain dans ses relations avec la nature et avec ses semblables. » (Guide méthodologique « Culture, Art et Nature – RNF)

Forts des expériences et des partenariats qui ont permis de conforter la pertinence des projets culturels et artistiques pour conduire efficacement notre mission d'éducation et de sensibilisation, nous poursuivons le développement et l'expérimentation de nouvelles formes d'expressions et toujours dans l'objectif de créer un lien sensible et émotionnel avec la nature.

Fin 2019, Réserves Naturelles de France (RNF) s'est associée à COAL et la Fondation Culture & Diversité pour soutenir la création de jeunes artistes engagés pour la biodiversité dans le cadre du Prix national étudiants « COAL - Culture & Diversité », par le biais d'un programme de résidence.

Dans le cadre de ce partenariat et de la première édition de ce Prix pour l'écologie spécifiquement dédié aux étudiants des Écoles du champ artistique et culturel, RNF a voulu rapprocher l'univers artistique, culturel et la nature. Cela s'est concrétisé cette année avec l'accueil en résidence d'artiste sur la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne, site identifié et choisi pour accueillir le 1e Lauréat de ce concours 2020. L'ambition est de soutenir la création des jeunes artistes et de leur permettre de créer un lien direct avec un espace naturel et des gestionnaires. L'enjeu est de croiser les regards et les inciter à rencontrer la réalité des territoires en matière de protection de la nature.

C'est donc pendant l'été 2021 que la réserve naturelle, Jean-Michel BENIER, propriétaire de parcelles et l'équipe gestionnaire, a accueilli pendant un premier mois en résidence de création, Erwan Tarlet, Maria Jesus Penjean Puig, Marin Garnier, Guiseppe Germini, et Tia Balacey, diplômés du Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne.

Cet accueil en résidence de la jeune compagnie circassienne a débuté par une première semaine de rencontre de l'équipe co-gestionnaire, suivie de la découverte du site en immersion dans cet écrin de nature. Puis une phase de 3 semaines de création leur a permis de donner vie à leur projet « L'Envers d'un monde ». Ils ont donc imaginé et réalisé une performance, in situ, de cirque contemporain mêlant art du cirque et théâtre, tout en conciliant le cadre réglementaire de ce site protégé et les consignes des co-gestionnaires.

Au terme de ce mois en résidence, le jeune collectif d'artistes a pu proposer deux restitutions publiques pour permettre de découvrir la performance « L'envers d'un monde » :

« Cohabiter un espace est l'enjeu de L'Envers d'un monde. Ce jeune collectif s'évade des sentiers battus, et vous invite à les suivre au cœur de la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne, pour être face aux problématiques que l'on génère. Une immersion en nature, une balade circassienne où des rendez-vous éphémères viennent questionner l'attention des spectatrices et spectateurs. Ils ne cherchent pas LE chemin ou la preuve qu'il est encore possible de s'en sortir, mais celui de leurs utopies. Ce qui forge leur intimité, leurs limites et leurs folies. » L'Envers d'un monde.

Cette restitution a permis de rassembler partenaires, financeurs, élus et acteurs locaux pour partager cette invitation à découvrir leur mise en scène originale, inspirée par la nature et riche de nombreux messages...





♦Portes ouvertes de la RNR Massonne : Sur les Sentiers de La Massonne... Les 2 et 3 octobre 2021



Cet évènement annuel a permis d'accueillir, malgré le mauvais temps, plus de 150 personnes.

Actions financées par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental 17 et la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE

LE MARAIS DE LA BRULÉE

✸ Des travaux de restauration des habitats, dans la poursuite des actions du plan de gestion

NE17 a engagé ces actions dans le cadre d'un contrat Natura 2000 depuis 2020, sur 4 années de travaux, pour restaurer et entretenir les milieux prairiaux des deux parcelles en gestion.

Les chantier de restauration et d'entretien, de la deuxième phase des travaux en 2021, ont permis d'intervenir sur les rajeunissements des roselières et l'entretien des bossis.

✸ Suivi de la station à Fritillaire Pintade

Chaque année, les pieds de Fritillaire Pintade sont comptabilisés. Ainsi plus de 150 pieds ont été observés sur la parcelle C22 toujours aux mêmes endroits que les années précédentes. Bien qu'une gestion conservatoire soit mise en place, les conditions climatiques ne permettent pas le développement de la station.

♦Suivis patrimoniaux

Un suivi de la flore patrimoniale est conduit chaque année sur l'Iris maritime et la Renoncule à feuille d'Ophioglosse.

Les parcelles font également l'objet de suivi à vison par les partenaires de la LPO dans le cadre du pilotage du Life Vison d'Europe.



Actions financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE

LE MARAIS DES BARITEAUX

✸ Travaux de gestion

La gestion conservatoire du site se fait par un pâturage extensif bovin de mi-mai à fin octobre.

Un broyage des refus de pâture a lieu dès la mi-septembre.

Nous avons observé un important effondrement des berges le long des fossés de ceinture

✸ Gestion du marais (CTMA-AFP)

Tout au long de l'année ont eu lieu des réunions concernant la gestion du Marais de Brouage (CTMA, AFP). Notre participation active contribue à assurer la prise en compte de la biodiversité lors des différents travaux et l'aménagement du territoire et caler les grandes orientations conservatoires de la biodiversité en lien avec le pastoralisme et la gestion des différentes UHC. De même, le rôle de NE17 est de veiller à la bonne prise en compte de la Cistude d'Europe lors des opérations de curage. Une veille est menée sur la gestion de l'eau (quantité et qualité).

En 2021, les travaux de curage ont été effectués sur les canaux d'une parcelle des Bariteaux.

✸ Suivi Cistude d'Europe

Différents passages ont été réalisé pour confirmer le rôle de la parcelle vis-à-vis de la Cistude d'Europe.

Des observations dès fin février et début mars ont confirmé le rôle de zone d'hivernage de la Cistude dans des fossés sur le secteur des Petits Bariteaux

En mai, on a pu observer des tortues en accouplement sur les berges des fossés mais aussi dans la grande dépression de la parcelle des 130 (Grand Bariteaux).

Actions financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE



REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

La cellule juridique, composée d'une juriste salariée et de huit bénévoles, s'investit pour assurer la protection de l'environnement par le droit.

L'association prend part au débat public et à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement en participant aux nombreuses commissions et groupes de travail dont elle est membre en tant que représentante de la société civile et en informant les citoyens sur les enjeux environnementaux du département.

Nature Environnement 17 siège notamment dans les instances suivantes (liste non-exhaustive) :

- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques ;

- Commission locale de l'eau (CLE) sur les bassins Sèvre niortaise Marais poitevin, Seudre et Charente. La CLE est l'organe central chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

- Comité quantitatif de l'eau (CQE) de Charente-Maritime, outil d'échanges et de concertation de l'État rassemblant les différents acteurs de l'eau impliqués dans le suivi des ressources en eau et de la gestion de l'eau ;

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans ses 6 formations spécialisées, chargée d'émettre un avis sur certains projets d'actes règlementaires ou individuels, cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

- Conseil de gestion du parc naturel marin (PNM) de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis ;

- Conseil d'Administration d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, observatoire régional de la qualité de l'air.

LA CELLULE JURIDIQUE

Une quarantaine de dossiers a encore été suivie en 2021, et 13 nouvelles procédures contentieuses ont été engagées. L'association a exprimé son avis lors de 8 enquêtes et consultations publiques, au niveau local mais également national. En parallèle, NE17 a répondu à une trentaine de sollicitations directes au cours de l'année.

NE17 intervient régulièrement à l'extérieur par l'intermédiaire de sa juriste salariée pour former ou informer différents publics, notamment sur les problématiques liées à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il a par exemple pu être proposé sur le mois d'octobre 2021 une intervention dans le cadre d'une table-ronde externe dédiée aux incidences des projets de réserves de substitution sur nos territoires, mais aussi une intervention auprès de juristes associatifs du mouvement FNE sur les contentieux relatifs aux autorisations de prélèvement d'eau pour l'irrigation et les bassines, ou encore l'organisation d'une formation juridique sur le cadre règlementaire de la gestion quantitative de l'eau en Charente-Maritime. Comme chaque année, NE17 est également intervenue auprès des étudiants du Master 2 de La Rochelle pour un éclairage concret sur notre pratique professionnelle du droit de l'environnement.

Voici quelques temps forts de l'année 2021 :

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

✸ Thème EAU

Bassin de la Boutonne : le juge annule l'autorisation délivrée pour la construction de 21 réserves de substitution

NE17 ainsi que la LPO et SOS rivières et Environnement avaient attaqué devant le Tribunal administratif de Poitiers les deux arrêtés autorisant la construction de 21 réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne. Par un jugement rendu le jeudi 4 février 2021, les juges nous ont donné raison.

Le tribunal annule la déclaration d'intérêt général (DIG) accordée par le Préfet, rappelant que le SYRES17 (auteur de la demande) ne pouvait ni solliciter ni bénéficier d'une telle déclaration pour ces travaux en raison de la composition de ce syndicat.

Pour annuler l'autorisation, les juges ont ensuite repris nos arguments sur les atteintes à l'environnement : l'insuffisance de l'étude d'impact concernant certaines espèces protégées (Outarde canepetière), définition des impacts trop imprécise, essais de pompages non représentatifs mais aussi des remplissages trop permissifs avec des seuils de coupure ne permettant pas de protéger la ressource en eau et le milieu naturel « particulièrement sensible », comme le relève le tribunal. Pour toutes ces raisons, le Préfet de Charente-Maritime était tenu de refuser l'autorisation pour ces 21 réserves.

Les juges relèvent également que le projet nécessitait la délivrance d'une dérogation « espèces protégées », à la suite à la destruction d'habitats de plusieurs espèces présentes sur le site. Le tribunal rappelle en ce sens que la présence de l'Œdicnème criard a par exemple été relevée à proximité immédiate des réserves projetées.



La justice confirme l'illégalité des autorisations uniques de prélèvement sur le bassin Charente amont et dans le Marais poitevin

Dans la continuité des précédentes décisions obtenues, l'action associative à l'encontre des autorisations uniques pluriannuelles de prélèvement pour l'irrigation (AUP) a encore été reconnue par le juge administratif. Faisant suite aux jugements prononcés en 2019 par le tribunal administratif de Poitiers, les autorisations délivrées aux OUGC (organismes uniques de gestion collective) sur le Marais poitevin (EPMP) et sur le bassin Charente amont (COGEST'EAU) ont vu leur illégalité confirmée en appel, par deux décisions de la CAA Bordeaux en date du 15 juin 2021.

Les études d'impact sont jugées insuffisantes sur plusieurs points et les volumes autorisés, dépassant largement les prélèvements effectués par le passé sur un bassin déjà en déficit, ne permettent pas de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau telle que prévue par le code de l'environnement (article L.211-1). L'annulation est effective à compter du 1er avril 2022, le temps pour les OUGC de déposer une nouvelle demande avec un plafonnement des prélèvements autorisés dans l'intervalle.

Réserves de la Coopérative de l'eau sur la Sèvre Niortaise : nos associations font appel

Le tribunal administratif de Poitiers a rendu un premier jugement « avant-dire-droit » le 27 mai 2021 mais, parmi les moyens soulevés par les associations requérantes, le juge a seulement retenu les irrégularités relatives au dimensionnement de 9 réserves (sur les 16 que compte le projet), donnant un délai de 10 mois au porteur de projet pour régulariser la situation.

Or, les associations considèrent que cette autorisation est entachée de nombreuses irrégularités tant sur la forme que sur le fond, en particulier : la mauvaise information du public sur le projet qui lui était présenté lors de l'enquête publique ; l'effet des prélèvements hivernaux sur les nappes et les rivières, les conséquences sur les écosystèmes qui en dépendent, les effets sur l'alimentation en eau potable ; les impacts sur les milieux terrestres, en particulier les habitats et les espèces protégées voire menacées (comme l'Outarde Canepetière), dans

des zones classées Natura 2000 ; mais aussi le surdimensionnement de la totalité des réserves de substitution projetées conduisant à des prélèvements supérieurs aux consommations passées, pérennisant des pratiques globalement néfastes à l'environnement.

En conséquence, NE17 et le collectif d'associations ont décidé de porter le litige devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bordeaux par une requête en appel déposée le 13 juillet 2021, afin de revoir le jugement rendu en première instance.

Recours contre le Plan annuel de répartition sur le bassin Boutonne

Les organismes uniques de gestion collective (OUGC) ont notamment pour mission de rassembler toutes les demandes de prélèvements pour l'irrigation et de les redistribuer entre les agriculteurs à hauteur du volume prélevable disponible, au travers d'un plan annuel de répartition (PAR) devant ensuite être homologué par le Préfet avant la saison d'irrigation.

L'irrigation ayant déjà commencé sur le département depuis le mois d'avril, notamment sur le bassin de la Boutonne, NE17 et SOS Rivières et Environnement signalaient au Préfet leur étonnement face à l'absence de plan annuel de répartition publié sur le site de la préfecture. Le PAR Boutonne sera finalement homologué le 9 juillet, soit bien après le début de l'irrigation sur le bassin ...

Constatant alors que le PAR permettait des prélèvements d'eau pour l'irrigation largement supérieurs au volume prélevable tel que fixé par le règlement du SAGE sur le bassin de la Boutonne supra, un premier recours gracieux a été formulé auprès du Préfet de la Charente-Maritime à l'encontre de l'arrêté d'homologation. En l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, nous avons porté le litige devant le tribunal administratif par un recours déposé le 12 octobre 2021.

Plainte suite à la pollution aux pesticides du captage d'eau potable de Clavette

Le 4 janvier 2021, via un contrôle sanitaire réalisé en décembre 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS) était alertée de la présence de pesticides et notamment de Chlortoluron (herbicide utilisé sur les céréales à l'automne) dépassant les normes sanitaires admissibles sur les installations de production d'eau potable de la commune de Clavette. En particulier, ces analyses révélaient des taux élevés de Chlortoluron, dépassant largement la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) : le 24 décembre 2020, le Chlortoluron dépasse alors d'environ 130 fois la norme de qualité.

Cette pollution aura entrainé l'arrêt du captage de Clavette le 4 janvier 2021 et la mise en service d'une alimentation de secours (interconnexion avec le réseau de Coulonge) afin de maintenir la desserte en eau potable des 5 communes impactées. Alors que les précédentes analyses datent du mois d'août 2020, impossible de savoir combien de jours exactement la population a pu être exposée à ces doses de pesticides.

Face à la gravité des faits, et constatant l'inaction des différents services de l'Etat et acteurs de la gestion de l'eau, NE17 et Avenir Santé Environnement (ASE) ont déposé une plainte contre X en décembre 2021 pour ces faits de pollution de l'eau, tandis que le captage d'alimentation en eau potable n'était toujours pas remis en service.

Thème : Protection des espèces

Suites de notre action contre les quotas de pêche civelles menaçant la survie de l'espèce

Dans la continuité du travail entamé en 2020 avec notre stagiaire juriste ayant permis de dégager de premières pistes d'actions et après un recours gracieux resté sans réponse auprès de Madame la Ministre de la Mer et Madame la Ministre de la Transition écologique, nous avons été contraints de déposer un recours devant le Conseil d'État en avril 2021 afin d'obtenir l'annulation des arrêtés ministériels fixant les quotas de pêche à la civelle pour la campagne de pêche 2020-2021, soutenus par plusieurs organisations se joignant à nous dans cette action (France Nature Environnement, la Fédération nationale de pêche, et la Fédération départementale de Charente-Maritime).

Si elle était autrefois abondante, l'anguille européenne a vu sa population s'effondrer à partir des années 1980 : en France, les arrivées de civelles pour l'année 2019 représentaient seulement 5 % des effectifs observés 30 ans plus tôt. Depuis 2008, l'anguille européenne est classée « en danger critique d'extinction » en France et dans le monde, soit le dernier stade avant le classement « espèce considérée comme éteinte à l'état sauvage ».

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

Prenant la mesure de l'urgence, le Conseil de l'Union Européenne a adopté en 2007 un règlement instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. En application de ce règlement, la France a instauré un système de quotas pour la pêche de la civelle. Depuis 10 ans, deux arrêtés ministériels fixent la quantité de civelles autorisée à être pêchée en mer et en eau douce. Ce sont ces quotas que nous contestons.

Tandis que le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) recommande de réduire à 0 tout impact de l'activité humaine sur l'espèce, l'Etat continue de fixer des quotas en totale contradiction avec les recommandations scientifiques : 57 tonnes de civelles pouvaient être pêchées durant la campagne 2020-2021, soit 170 milliards de civelles !

Pêche illégale de thons rouges

Alertés fin 2020 sur une pêche illégale de thons rouges au large de la Cotinière (Oléron), NE17 avait déposé plainte auprès du Procureur de la République pour ces faits commis par un représentant de la pêche professionnelle.

Le prévenu comparaissait le 13 décembre 2021 devant le Tribunal Correctionnel de La Rochelle : il lui est reproché d'avoir péché 42 kg de thons rouges en dehors des périodes autorisées pour la pêche de loisir, sans détenir l'autorisation nécessaire et sans satisfaire aux obligations de bagage et de débarquement entier de l'espèce péchée.

La connaissance de la réglementation par le prévenu ne fait pourtant aucun doute, puisque ce dernier est directeur de l'Organisation de producteurs (OP) de la Cotinière, et siège au sein des Comités des pêches maritimes et des élevages marins, au niveau national, régional et départemental. En tant que membre de la commission « Thon rouge et espadon », le prévenu ne pouvait ignorer le statut particulier de l'espèce parmi les plus contrôlées au monde comme le rappellera l'administration venu témoigner. En effet le thon rouge, après avoir subi un effondrement brutal de ses stocks du fait d'une surexploitation massive, fait depuis l'objet d'une pêche strictement règlementée, tant pour les professionnels que pour les pêcheurs de loisir.

NE17 était présente à l'audience en tant que partie civile et a pu plaider pour faire reconnaître le préjudice subi du fait des agissements du prévenu, préjudice aggravé par le statut et les fonctions particulières occupées par ce dernier. Le tribunal correctionnel condamne finalement le prévenu à 4000 euros d'amende, avec confiscation du matériel et du bateau utilisés lors de l'infraction. Le préjudice moral de notre association est également reconnu par le tribunal.

Lourdes condamnations suite au démantèlement d'un trafic de civelles

En 2013, un contrôle des agents de la douane de Dax mettait à jour un vaste trafic de civelles opéré en partie sur le territoire français, civelles ensuite commercialisées notamment en Espagne. Au cours d'une perquisition réalisée au domicile du principal prévenu, les agents découvraient des liasses de billets de banque dans différents endroits du logement pour un total de plus d'un million d'euros, ainsi qu'un vivier non recensé parmi les locaux des sociétés du prévenu et stockant des anguilles vivantes. Plusieurs personnes impliquées dans ce trafic ont été mises en examen.

Il apparaît que les civelles qui alimentaient ce trafic étaient notamment pêchées en Charente-Maritime. Or, le braconnage de civelles, alevins d'anguilles, contribue au déclin de l'espèce qui fait l'objet, dans le cadre du droit de l'Union européenne, d'un plan de gestion national pour stopper cette perte de biodiversité.

NE17 s'est constituée partie civile dans le cadre de cette affaire et à la suite de l'audience s'étant tenue le 27 septembre 2021, notre préjudice a été reconnu par le tribunal correctionnel de Dax le 25 octobre 2021. Sur l'action publique, trois prévenus se sont vus condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis.


Civelles

✸ Thème : Pollution et nuisances

Exploitation non conforme de casses-automobiles

Les installations classées traitant les véhicules hors d'usage (VHU) font l'objet de contrôles de l'administration afin de vérifier que toutes les prescriptions propres à leur activité sont respectées. Des écarts sont régulièrement constatés et peuvent causer diverses pollutions lorsque toutes les mesures de sécurité ne sont pas respectées.

C'est pourquoi NE17 a porté plainte contre les exploitants de deux casses-auto à Echillais et Chambon en janvier 2021, à la suite des constats de l'inspection relevant plusieurs non-conformités : stockage de déchets en dehors des parcelles autorisées et en zone agricole, absence d'étanchéité des bassins de rétention des eaux pluviales, véhicules non dépollués stockés sur des sols non imperméabilisés et sans rétention, emprise des parcelles exploitées supérieure à la surface autorisée, nombre de véhicules présents largement supérieur à celui autorisé...

✸ Thème : Urbanisme

Projet immobilier sur d'anciennes terres agricoles

Un permis d'aménager a été délivré en 2020 à la SAS Acanthe pour un projet immobilier sur la commune de Rochefort. Toutefois ce permis d'aménager est apparu entaché de plusieurs vices, s'agissant notamment de son implantation sur un secteur anciennement classé « zone agricole » dans le PLU (classé AU dans le nouveau PLU), et allant à l'encontre des orientations du PADD sur la limitation de consommation de ces espaces.

NE17 s'est associée avec l'association PRA' pour former un recours gracieux à l'encontre du permis d'aménager. Suite au rejet de cette demande par le maire de Rochefort, nos associations ont été contraintes de déposer un recours en annulation en mars 2021 pour contester la délivrance du permis d'aménager litigieux.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

De nombreux bénévoles et salariés de l'association assurent la représentation administrative de l'association auprès d'une centaine de commissions ou groupes de travail où ils ont la charge d'exprimer les positions de l'association.

✸ Risques industriels technologiques et sanitaires

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite de nos travaux relatifs à notre recours auprès du tribunal administratif de Poitiers contre le projet d'aménagement des accès nautiques du Grand Port Maritime de La Rochelle (projet « Port Horizon 2025 »), notamment la rédaction d'un mémoire en réplique à l'argumentaire en réponse des avocats du Grand Port. L'instruction étant close, nous attendons désormais une date d'audience et la décision des juges. À l'exception des travaux d'exploration des fonds afin de vérifier l'absence de munitions ou de bombes datant de la seconde guerre mondiale, aucune opération n'a encore été mise en œuvre à ce jour.

Autre dossier toujours en cours, celui concernant les sites industriels INNOV'IA, dont celui de La Rochelle, objet d'une plainte de NE17 auprès du Procureur de la République en 2019 pour pollution du réseau d'eaux pluviales de la CDA de La Rochelle à l'hydrogène sulfuré, abus de consommation d'eau sur réseau public et consommation abusive d'eau de 2 forages (dont un non déclaré) ayant notamment conduit à la destruction de la nappe phréatique infiltrée par l'eau de mer. Après avoir actualisé notre plainte en 2020 et 2021, le Procureur a finalement décidé de donner suite au dossier. Une procédure est donc engagée contre cette société appartenant au Groupe ADISSEO, 3eme Groupe mondial dans le domaine de l'alimentation animale et humaine mais également dans le domaine de la chimie fine, appartenant lui-même à la multinationale chinoise Blue Star.

Nous avons aussi poursuivi notre travail au sein des CSS (comités de suivi de site) relatifs aux installations classées (ICPE) soumises au régime de l'autorisation préfectorale et spécialement les sites SEVESO III, en veillant au respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux réglementant les valeurs limites de rejets polluants dans l'air et dans l'eau, notamment les COV. Nous avons en outre renouvelé, au sein de ces commissions, nos demandes d'évaluation globale des polluants émis par chaque ICPE concernée afin que l'inspection des installations classées puisse disposer de la

liste exhaustive des polluants chimiques qu'elles rejettent afin d'appliquer à chacune d'elle les valeurs limites d'émission (V.L.E) relatives aux 16 polluants réglementés constituant la liste officielle de l'ANSES (ex : Site SEVESO Butagaz – Le Douhet). Ce qui, à l'heure actuelle, n'est le cas que pour le SO2, le Nox, les PM10 et 2,5. Nous sommes donc aujourd'hui loin de la prise en compte des polluants dits « émergents » tout aussi dangereux, tel le SO3 issu des combustions de certains gaz et rejeté par les torchages abusifs des raffineries françaises (cf : Lacq : 57 entreprises gazières ou de pétrochimie).

En avril 2021, NE17 a participé à la réunion du Conseil de Développement du GPM de La Rochelle qui affiche une baisse drastique de ses filières historiques (céréales, hydrocarbures et bois), situation en complète contradiction avec l'argument développé par le Grand Port s'appuyant sur lesdites filières pour justifier la pertinence économique du projet Port Horizon 2025, visant à permettre l'accès des navires de commerce de 140 000 tonnes, au tirant d'eau pouvant atteindre 14 mètres. Chose que nous dénonçons dans notre recours cité plus haut.

NE17 a aussi participé à toutes les réunions mensuelles du Réseau Risques et Impacts Industriels (R.R.I.I) de la fédération FNE (nationale) permettant de faire le point et de définir des modes d'action pour les dossiers ICPE marquants sur le territoire français. Nous avons ainsi pu aborder les problèmes de la 5G, des sols pollués par d'anciennes ICPE, des stockages d'ammonitrates non répertoriés sur le sol national, ainsi que les propositions de réglementation de l'État sur les épandages de MAFOR (résidus retraités de matières utilisées par certaines ICPE, qu'elles soient industrielles ou agricoles, ou stations d'épuration, et utilisées ensuite en épandages sur les sols agricoles). NE17 a rédigé pour sa part un rapport contenant des mises en garde sur l'encadrement nécessaire de telles pratiques et les précautions à imposer en termes d'analyse des MAFOR (ex : problème de l'utilisation abusive des vinasses épandues en Charente et Charente-Maritime ou boues de station d'épuration insuffisamment retraitées). Ce document a été joint à celui de FNE sur le site de la consultation publique préalable à la décision de l'État sur ce sujet. Le dossier INNOV'IA/ADISSEO discuté au sein de FNE a fait l'objet d'une saisine de la Direction Générale de la Prévention des Risques (Ministère de la transition écologique).

S'agissant de la qualité de l'air sur la région Nouvelle-Aquitaine et notamment la Charente-Maritime, NE17 a participé aux deux Conseils d'Administration d'ATMO-NA en Avril et Novembre 2021. Il est à espérer que les nouvelles dotations des associations de surveillance de la qualité de l'air pourront permettre une extension notable des campagnes de mesure. D'ores et déjà de nouveaux systèmes d'analyse sont mis en œuvre pour des analyses plus fines des pollutions (PM10, PM2,5, SO2, NoX et hydrocarbures) ; elles concerneront aussi les HAP (benzène, pyrène etc.). Reste à convaincre les DREAL, les préfectures et les industriels de promouvoir ce type de campagne de mesures. Et c'est là où le bât blesse encore.

Pour ce qui concerne les pesticides dans l'air et spécialement en Charente-Maritime, département qui détient le record d'achat de phytosanitaires, nous sommes intervenus à 2 reprises auprès d'ATMO, en présence de la DREAL pour dénoncer le traitement inégalitaire en termes de programmation de campagnes de mesures qui est fait à la Charente-Maritime. Notre département n'a pas fait l'objet d'une seule campagne depuis 4 ans, en particulier pour le Sud du département, pourtant zone importante de culture viticole (seule la zone au Nord, Aunis, dédiée aux cultures céréalières a été testée en 2019, rapport remis à la CDA de La Rochelle en 2020). Le dernier rapport de la DRAAF ne fait que confirmer la hausse des ventes de pesticides à usage agricole de l'ordre de 24 % pour 2020, ce après une hausse de 33,8 % en 2018, la majeure partie concernant le Sud du département. NE17 a donc renouvelé en décembre dernier la demande urgente que la zone Sud soit intégrée au programme de mesure des pesticides dans l'air pour 2022 en précisant que les analyses se devaient de viser plus particulièrement les produits phytos spécifiquement usités sur les secteurs les plus impactés (Archiac, Burie, Jonzac), là où le rapport quantité de pesticides à l'hectare est le plus élevé et les achats de ces produits les plus importants. La demande de NE17 a été prise en note par ATMO et le représentant de la DREAL, et portée au procès-verbal du CR. A suivre ...

Enfin, pour ce qui concerne les opérations de dragage (mer & ports) et de clapage, objets du rapport 2021 de la Commission Départementale de Suivi des Opérations de Dragages dans laquelle nous siégeons, quelques chiffres :

Le total de sédiments marins et de vases dragués en Charente-Maritime pour 2019 représente 1 111 000 m^3. Sur ce volume global, 91 % sont générés par les ports de commerce et de plaisance de La Rochelle et celui de Rochefort. 90 % dudit volume a été rejeté en mer sur les sites dispersifs du Lavardin et de la fosse d'Antioche. Le 1 % restant représente un volume de 10 000 m^3 de vases issues des dragages du Port de Plaisance des Minimes qui n'a pu être clapé en mer eu égard à la toxicité des polluants qu'il contenait. Ces vases ont donc été traitées par le Centre de

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

traitement des sédiments à terre créé en 2017 car leur toxicité dépassait le seuil N2 de la réglementation sur les rejets en mer qui, pour la Charente-Maritime précise qu'aucun sédiment dépassant ce seuil ne peut être rejeté dans les eaux marines.

Cette réglementation comporte 2 niveaux de seuil : N1 (sédiments non toxiques pouvant être clapés) et N2 (sédiments hautement toxiques : mercure, HAP et composés, zinc, plomb, TBT etc.) traités à terre dans des installations spécifiques garantissant un processus validé de dépollution).

Pour nous, et nous l'avons dit en commission, cette réglementation reste floue sur l'état réel des sédiments et vases dont la toxicité se situe entre N1 et N2. Les services de l'état affirment que des analyses supplémentaires doivent être effectuées lorsqu'il y a doute entre les 2 seuils. Mais aucune preuve et aucune valeur de référence ne sont apportées par les opérateurs concernant les teneurs réelles en polluants des sédiments situés entre ces deux seuils. Seuls les sédiments dépassant nettement le seuil N2 sont écartés. Il y a fort à parier que sur les 90 % de sédiments clapés en mer, une grande quantité d'entre eux n'auraient jamais dû l'être.

Statutairement, il faut donc exiger des analyses de sédiments dès que le seuil N1 est franchi d'une part, et si ces dernières révèlent des taux proches de N2 - même sans le dépasser - refuser le clapage en mer. Pour ce faire, il est important que les analyses soient faites par des laboratoires indépendants et non par des opérateurs travaillant pour les bureaux d'études des Ports concernés et enfin, que soient strictement prises en compte les valeurs limites d'émission prévues par l'ANSES pour au minimum les 16 polluants réglementés. Nous en sommes encore loin !

René BARTHE

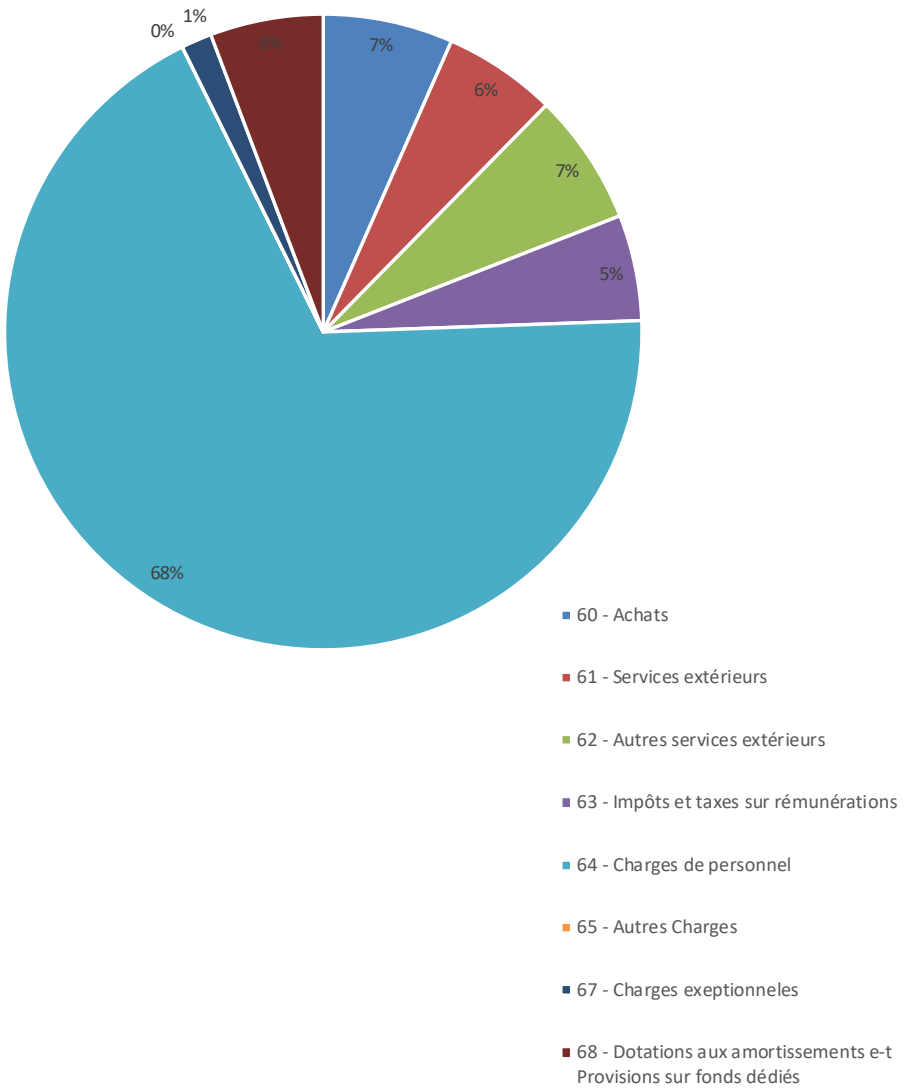
Administrateur - En charge du Risque Industriel et Sanitaire pour NE17

Un grand merci aux bénévoles qui permettent à l'association, par leur investissement, de mener tous ces combats et d'être représentée dans les différentes commissions administratives.

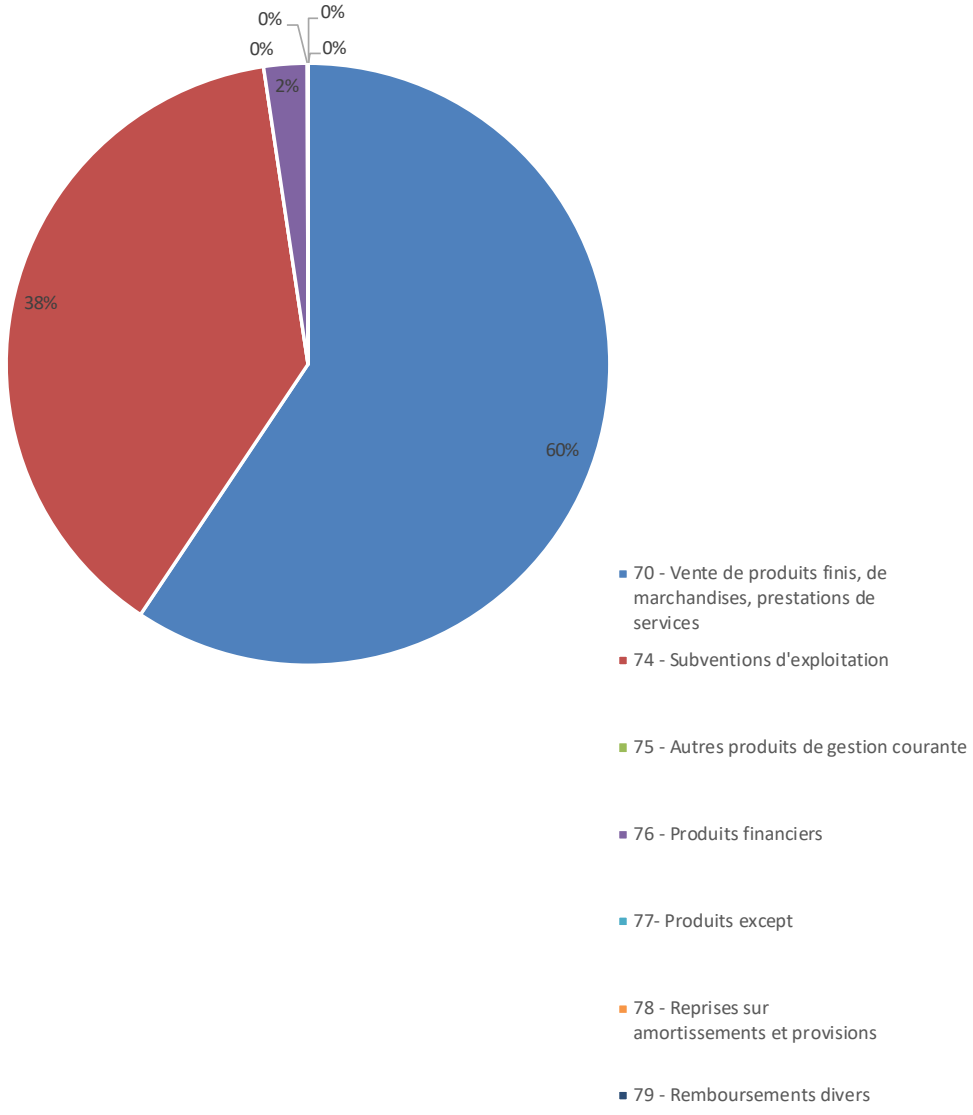


NOS FINANCES

NOS CHARGES



NOS RESSOURCES



Nature Environnement 17
2 avenue Saint Pierre - 17 700 Surgères
www.ne17.fr

PARTENAIRES FINANCIERS

FÉDÉRATIONS